

L'ÉCHO

VINON-SUR-VERDON

Magazine municipal n°186 - Mars - Avril - Mai 2025

VINTAGE MUSIC CLUB PRÉSENTE

Les Vfnestivales

Vinon sur verdon

VINTAGE MUSIC CLUB

14^{ème} édition

27 et 28 juin 2025

Entrée gratuite

2 SOIRS DE LIVE
2 SCÈNES
12 GROUPES
RESTAURATION SUR PLACE

suivez-nous



Fête de la Transhumance



Dimanche 8 juin 2025 - 10h à 18h

Au bord du Verdon - Côté Moulin

Buvette - Petite restauration - Marché artisanal
Animations gratuites - Plus de 70 exposants

NOUVEAUX COMMERÇANTS



Camion spaggiari

Nos Pizzas

pizza de 33 cm avec une pâte faite à la main et cuite dans notre four à bois

Tous les jours sur
Le Parking du primeur du verdon
Vinson-sur-Verdon
route de Gréoux-les-Bains

07 62 04 35 48
Ouvert 7/7
De 18h à 21h30

Personal Shopper

Patricia Laurent

07.44.73.41.08

patricia.personalshopper83

p.personalshopper83@gmail.com

CRIS SERVICES
VINON-SUR-VERDON
et alentours

Christophe EVANNO

Petits travaux
Petites mécaniques
Entretien espaces verts

06 81 83 92 20

cris.services83@gmail.com

institut "terre de beauté"

06 29 94 24 16

177, esplanade le Cours
83560 Vinon-sur-Verdon

Horaires :
Lundi, Mardi, Jeudi & Vendredi
de 9 h à 18 h

TERREMYTHE - ARTISAN CÉRAMISTE
Vases, statues et boîtes en raku

06 62 39 07 26

Winter Peinture

VINON-SUR-VERDON ET ALENTOURS

07.88.59.78.18

braultwinter@gmail.com

Travaux de peintures
Intérieur et Extérieur
Devis Gratuits

GAIA CyberProtect **Conseils & Prestations en cybersécurité**

**Besoin de sécurité informatique,
retrouvez toutes les informations sur notre site :**

1140 rue ampère, Actimart-CS 80544
13594 Aix-en-Provence

04.42.16.47.56

contact@gaiacyberprotect.co

gaiacyberprotect





- Nouveaux commerçants..... P. 2
- Édito..... P. 3
- Le mot du maire P. 4
- Dossier Finances P. 9
- Actions municipales..... P. 13
- Travaux et environnement..... P. 15
- Au service des Vinonnais P. 16
- Côté livres P. 18
- Talent Vinonnais..... P. 19
- Enfance et jeunesse P. 21
- Sortir à Vinon P. 22
- Côté Associations..... P. 29
- Infos mairie P. 35
- État Civil - Agenda P. 44

Suivez notre actualité en temps réel

• **N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter** qui est envoyée chaque semaine : rendez-vous sur le site www.vinon-sur-verdon.fr afin de saisir votre adresse mail dans l'encart prévu à cet effet en page d'accueil.

• **Abonnez-vous également à notre page Facebook :**
Ville de Vinon-sur-Verdon

ÉDITO

par Claude Cheilan



« En mai, fais ce qu'il te plaît »... Favorisés par les nombreux « ponts » qui illuminent ce mois béni, je souhaite que vous ayez eu de belles opportunités d'agir à votre guise. Le muguet du 1er mai annonce déjà douceur, senteurs et bonheur, et de bonnes nouvelles pour l'avenir de notre commune. **En premier lieu, les chiffres clés du budget 2024, qui montrent une très bonne gestion financière, et au final une commune peu endettée à l'image de la moyenne de la strate.**

Nous voici enfin classés **en Zone France Ruralités Revitalisation (ZFFR)**. Ceci va nous permettre de mieux accueillir de nouveaux médecins qui bénéficieront des exonérations induites par ce classement. Voir aussi le retour **sur l'exercice du Dr Alain Néré**, installé chez nous depuis un an, qui a su répondre efficacement aux besoins des Vinonnais, mais aussi à ceux des patients venus d'autres communes du voisinage.

Deux « coups de cœur » en ces mois d'allégresse : un « Talent » vinonnais étonnant, avec Dominique Rey, parti un mois dans un centre d'Afrique du Sud pour s'occuper de bébés babouins orphelins. Et « Côté livres », rencontre avec un auteur de polars, Bruno Carpentier, qui nous entraîne dans une intrigue haletante qui passe et s'achève à Vinon et Gréoux.

Une fois encore, soulignons la **motivation des bénévoles** qui animent notre commune au sein des très nombreuses associations, acteurs majeurs du bien vivre ensemble et du partage. (Loisirs et vie sociale, sport, culture, etc.). L'opération « Nettoyons le Sud » en est un excellent exemple.

Comme tout n'est pas toujours bleu au pays du soleil, **ne manquez pas de lire attentivement les nouvelles règles de stationnement**, qui vont être très prochainement instaurées sur les parkings du centre-ville.

J'ai gardé le meilleur pour la fin : **le marché dominical reprendra ses quartiers sur le Cours, le 15 juin prochain, pour le plus grand plaisir de ses fidèles.**

... Et bien d'autres infos, que vous découvrirez au cours de votre lecture.

**« Dire ce que l'on compte faire,
et faire ce que l'on a dit. »**

Pour ce 186ème numéro de l'Echo de Vinon, j'ai choisi de vous présenter le bilan de ces 5 dernières années de mandat, sous forme d'une interview.

Résumer l'ensemble des actions et des réalisations municipales est un exercice captivant. La gestion d'une commune est riche et complexe, aussi est-il impossible de tout énumérer en quelques pages. Vous trouverez donc ici quelques-unes de ces réalisations.

• ***Vous avez récemment annoncé votre candidature pour un quatrième mandat. Quelles sont vos motivations pour reconduire votre engagement envers la commune ?***

Je ressens une véritable passion pour mon village, ce territoire d'exception que je connais dans ses moindres recoins et où j'ai toujours vécu. J'ai la chance de pouvoir m'investir pour ma commune, de préparer au mieux son avenir et celui de ses administrés.

L'exercice de la fonction de maire - en étant au plus près des préoccupations des habitants - permet au fil des mandats d'acquérir une réelle expertise de terrain, ainsi qu'une connaissance fine des rouages administratifs. Ces compétences seront essentielles dans les années à venir pour faire face aux nombreux défis sociétaux qui nous attendent, tout en maintenant une situation financière saine et en préservant notre capacité d'investissement.

D'un naturel optimiste, je vois toujours le verre à moitié plein. Trouver des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par mes administrés me procure une grande satisfaction.

• ***Alors que nous approchons de la fin de ce mandat, quel regard portez-vous sur ces dernières années***

aux commandes de Vinon-sur-Verdon ?

Le début de ce troisième mandat a été fortement marqué par la crise du Covid-19. La nouvelle équipe municipale a mis plus de temps que prévu à trouver ses marques, mais son fonctionnement s'est progressivement normalisé.

Je mesure chaque jour la chance que j'ai d'être entouré de 27 élus compétents, unis et solidaires. Leur diversité, leurs parcours et leur engagement au service de l'intérêt général, sont une véritable richesse. Ensemble, en cinq ans, nous avons réalisé 80 % de notre programme et réussi à obtenir des subventions importantes.

Ces excellents résultats sont également dus à l'implication et aux compétences des agents communaux et de ceux de l'Agglomération. Leur maîtrise des réglementations sécurise nos démarches et garantit la solidité de nos actes administratifs.

Certains projets ont toutefois pris du retard, malgré des études de faisabilité prometteuses. C'est le cas, de la piste cyclable « EuroVélo 8 » reliant Manosque à Vinon et à Saint-Paul-lez-Durance. Ce projet a été freiné par des contraintes environnementales au niveau de la forêt de Cadarache. Après plusieurs réunions infructueuses, les trois départements concernés se sont finalement accordés sur un tracé et un financement, mais sa réalisation n'interviendra que lors du prochain mandat.

. À l'inverse, d'autres projets que l'on pensait plus complexes à concrétiser, ont été accélérés car ils s'inscrivaient parfaitement dans les priorités politiques du département du Var et de la Région Sud-



Provence-Alpes-Côte d'Azur, et ont ainsi pu bénéficier de subventions substantielles. C'est le cas de l'aire de camping-cars, ou encore des travaux de réhabilitation du Cours.

• **Quels sont les plus grands défis auxquels vous avez dû faire face ?**

Pour une municipalité, l'un des défis les plus délicats à résoudre est la gestion de l'accumulation des normes et des lois, souvent contradictoires, qui s'ajoutent aux contraintes réglementaires et financières. Une autre évolution préoccupante réside dans la complexification des relations avec les administrés, les entreprises et les différentes administrations. Au moindre désaccord, une procédure judiciaire peut être engagée. Cette judiciarisation croissante de la vie publique est particulièrement inquiétante.

S'agissant des services de l'État, même les communes qui respectent les règles et font preuve de bonne volonté sont pénalisées à la moindre erreur ou au moindre retard. Il n'y a jamais de reconnaissance du travail accompli, l'instruction des dossiers se fait systématiquement à charge. Aujourd'hui, il faut presque se réjouir lorsque aucune pénalité n'est appliquée ou que les subventions, pourtant actées, ne sont pas réduites par la suite.

Prenons l'exemple de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), qui agit comme un véritable rouleau compresseur pour les communes concernées. Notre pénalité a été doublée en commission régionale, en raison du nombre insuffisant de logements sociaux réalisés lors de la dernière période triennale, et ce malgré les arguments que j'ai personnellement défendus devant le préfet de Région. Cette année, l'État prélèvera ainsi 197 000 € sur notre budget général.

À l'inverse, certains combats que nous pensions perdus d'avance peuvent aboutir. C'est le cas de notre demande de classement en zone FRR (France Ruralités Revitalisation). Malgré de nombreuses promesses

non tenues, nous avons finalement obtenu gain de cause. Ce classement facilitera notamment l'installation de nouveaux médecins. Dans son courrier, Madame Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité, précise que « la commune de Vinon-sur-Verdon sera intégrée, compte tenu de l'effet de bord **unique en France** de la réforme des ZRR rencontré par cette commune ». Nous nous serions bien passés de cette singularité, mais il faut se réjouir du fait que nos efforts de persuasion aient été enfin récompensés.

• **Pouvez-vous nous parler des travaux de rénovation du Cours et de leur impact sur la vie des Vinonnais ?**

Il s'agit d'une promesse de campagne qui figurait en bonne place dans notre programme électoral. Depuis plusieurs années, avec mon équipe municipale, nous faisons le constat que le centre historique et les espaces publics adjacents étaient vieillissants. Les réseaux ne répondaient plus aux normes sanitaires et environnementales en vigueur : canalisations d'eau potable et d'assainissement vétustes, parfois en plomb ou en amiante, réseaux électriques et télécoms sous-dimensionnés, absence de traitement des eaux pluviales, et accessibilité partielle pour les personnes en situation de handicap.

Nous avions à cœur de maintenir - et même de développer - les commerces de proximité en centre-ville, en rendant le cœur de village plus attractif. Un des objectifs était d'inciter les touristes de passage à s'arrêter, découvrir notre patrimoine, et ainsi consommer localement auprès de nos commerçants.

Un autre impératif concernait l'Hôtel de Ville : le canal d'irrigation qui traverse la place du Cours, passait directement sous la mairie, provoquant une humidité importante dans la salle des fêtes. Il était donc nécessaire de dévoyer cet ouvrage sous le parvis, en contrebas, afin d'assainir durablement ce bâtiment communal.

J'ai la chance
de pouvoir
m'investir pour
ma commune,
de préparer
au mieux
son avenir.



Durant le mandat précédent, nous avons mené plusieurs études d'aménagement. Elles ont intégré les enjeux de circulation piétonne, cyclable et automobile, les besoins en stationnement, la modernisation des réseaux, mais aussi les impératifs de sécurisation de cet espace central, devenu stratégique pour accueillir sereinement nos nombreuses animations festives ainsi que le marché dominical.

L'investissement global a été évalué dès le départ à plus de **3 800 000 €**, et nous avons obtenu **2 300 000 €** de subventions. Afin de préserver l'activité estivale des commerçants, les travaux ont été découpés en trois phases sur trois années.

Certaines subventions étaient conditionnées à la création de noues d'infiltration pour les eaux pluviales et à l'aménagement d'espaces verts conséquents. Pour compenser la suppression de places de stationnement, deux nouveaux parkings ont été créés à proximité, et de nouvelles zones bleues ont été mises en place afin d'assurer une meilleure rotation des véhicules et de limiter les stationnements de longue durée.

Enfin, une commission d'indemnisation a été mise en place pour accompagner les commerces les plus impactés par les travaux, car nous avions conscience que ce chantier, aussi nécessaire soit-il, pouvait générer des difficultés ponctuelles.

• Quelles sont les actions et les réalisations qui ont marqué cette fin de mandat ?

Depuis 2020, nous avons engagé 8,8 millions d'euros d'investissement, pour un montant total de subventions perçues d'environ 44 %.

Parmi les actions les plus marquantes de cette fin de mandat, il y a bien sûr la finalisation des travaux du Cours. Nous avons dû faire face à une très mauvaise surprise : le remplacement des platanes, atteints par le chancre coloré. Ces travaux supplémentaires, d'un montant de 126 000 € TTC, ont été réalisés sans retarder le chantier ni en compromettre la qualité.

En 2024, le total des dépenses d'investissement s'élevait à **3 312 039 €**, dont **2 600 000 € de subventions**.

Parmi les autres réalisations importantes : la restauration d'un bâtiment communal situé au pas de Menc afin de pérenniser les activités de l'association « Les Restos du Cœur », la réfection de plusieurs chemins communaux et l'aménagement de deux parkings (route de Saint-Julien et esplanade des Abeillons). Des équipements pour la mairie (installation du service CNI/passeports avec 600 titres délivrés en 2024, logiciels métiers, automatisation de porte, etc.) et les écoles maternelle et élémentaire (ordinateurs, vidéoprojecteur, réfection du préau). La participation au financement des salles annexes du gymnase **131 423 €** versés annuellement au Conseil Départemental du Var, des aménagements sur les berges du Verdon (jeux pour enfants, coffrets électriques), la réfection complète du local de compétition de kayak, situé sous le pont (**27 750 € TTC**). Des acquisitions foncières stratégiques, et l'installation de nouveaux points de collecte des ordures ménagères, et de poteaux incendie.



Ces nombreuses réalisations traduisent notre volonté constante d'agir de manière équilibrée dans tous les secteurs : cadre de vie, solidarité, services publics, éducation, sport et attractivité du territoire.

• Comment assurez-vous un équilibre entre le développement de la ville, et la

préservation de son identité et de son environnement ?

Nous avons relancé en 2024 la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé initialement en 2017. Ce document réglementaire, opposable aux tiers, encadre l'aménagement de l'ensemble du territoire communal. Il intègre notamment les plans de prévention des risques ainsi que les dispositifs de protection environnementale.

Cette révision devra répondre aux objectifs fixés par l'État dans le cadre du dispositif ZAN (Zéro Artificialisation Nette), qui limite l'extension des zones urbanisées, voire incite à leur réduction. Nous sommes particulièrement attentifs au respect des équilibres entre les zones urbaines, agricoles et naturelles.

Dans ce cadre, nous avons approuvé la création d'une **Zone Agricole Protégée (ZAP)**, proposée par

DLVAgglo, qui concerne 11 communes pour un total de 8 500 hectares. **Il s'agit de la plus vaste ZAP de France.** Sur notre commune, l'intégralité des terres agricoles — soit 1 257 hectares — est désormais protégée de toute urbanisation. Une quinzaine d'exploitants agricoles cultivent ces surfaces, qui conserveront leur vocation nourricière.

Les zones naturelles, notamment forestières, représentent environ 1 900 hectares. Parmi elles : 366 hectares de forêts dites « soumises », gérées par l'ONF83 (Office National des Forêts Var), et appartenant historiquement à la commune avant l'endiguement du Verdon ; 259 hectares classés en Espaces Naturels Sensibles (ENS), propriété du département du Var bénéficiant de protections spécifiques ;

La plus grande partie des espaces forestiers - soit 1 300 hectares - appartient à des propriétaires privés, comme dans la majorité des communes de la Région.

L'aérodrome de Vinon, propriété de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, est géré par une association d'usagers qui regroupe l'ensemble des associations utilisatrices de cet espace, via une convention de gestion. Il constitue un site naturel exceptionnel, dernier refuge pour certaines espèces d'oiseaux des zones steppiques intégralement protégées, comme l'Outarde canepetière ou l'Alouette calandre. L'ensemble de cette zone bénéficie de protections spécifiques (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Natura 2000).

Enfin, la végétation rivulaire du Verdon située à l'intérieur des digues est entretenue par le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), dans le cadre d'un plan de gestion visant à diminuer les risques en cas de crue.

• Quelles initiatives ont été prises en matière de propreté et d'embellissement des espaces publics ?

En lien étroit avec l'Agglomération (DLVAgglo), qui a la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers, nous avons mis en place plusieurs

actions concrètes pour améliorer la propreté et l'esthétique de notre commune.

Nous facilitons notamment la création de composteurs collectifs, pour les habitants qui ne disposent pas de jardin. Nous multiplions les points de tri sélectif, en privilégiant l'installation de colonnes enterrées ou semi-enterrées à proximité des lieux touristiques. À partir de 2026, DLVAgglo mettra en œuvre la tarification incitative pour la collecte des déchets ménagers, une organisation plus équitable, qui valorise les efforts des administrés en les incitant à réduire leur production de déchets.

Des espaces non-fumeurs ont été aménagés à proximité des écoles et du collège, et des récupérateurs de mégots ont été installés près des zones les plus fréquentées.

En saison estivale, des agents municipaux assurent le nettoyage hebdomadaire des rives du Verdon, notamment le dimanche matin, en amont de l'aire de camping-car, pour lutter contre les déchets abandonnés, malgré la présence de nombreux conteneurs.

La commune participe également à la journée « Nettoyons le SUD » organisée par

la Région, et a obtenu le label 4 étoiles "Ville éco-propre", décerné par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). Cette distinction récompense les nombreuses actions du comité Vinon Ville Propre, des bénévoles et des agents municipaux, en faveur d'un cadre de vie plus agréable.

Depuis plus de dix ans, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien des espaces verts et des lieux publics. Nous privilégions désormais des espèces végétales adaptées au climat méditerranéen et diversifions les essences d'arbres, pour éviter la propagation des maladies ou des parasites.

Nous avons également mis à disposition des parcelles communales au bord du Verdon, pour une trentaine de jardiniers amateurs. Dans une logique de gestion durable de l'eau, nous avons développé des noues d'infiltration et des bassins de rétention, afin de ne pas rejeter les eaux pluviales non traitées dans le Verdon. Notre objectif est clair : désimpermea-



biliser les espaces urbains, favoriser l'infiltration naturelle des eaux de ruissellement et planter davantage d'arbres pour créer de véritables îlots de fraîcheur.

. Enfin, nous avons eu la fierté de recevoir, le 9 avril dernier, le label "2ème fleur" du concours Villes et Villages Fleuris, attribué par le Comité régional de tourisme. Il met à l'honneur l'engagement constant du comité Cadre de Vie et du service Espaces Verts, dont les agents se mobilisent toute l'année pour embellir notre commune.

• Et dans le domaine de la sécurité ?

Le service de la Police municipale de Vinon compte aujourd'hui **quatre policiers, dont un chef de service, ainsi que deux ASVP** (Agents de Surveillance de la Voie Publique). Nos policiers sont armés, équipés de gilets pare-balles et de caméras-piétons pour assurer leur sécurité et celle des administrés. Nous allons prochainement renforcer leur dotation avec des vélos à assistance électrique et de nouveaux équipements de défense.

Des locaux plus spacieux et mieux adaptés sont actuellement en cours d'aménagement au-dessus de la caserne des pompiers, afin d'améliorer les conditions de travail de notre police municipale.

Côté surveillance, 27 caméras de vidéoprotection sont actuellement en service sur le territoire communal. Nous avons obtenu récemment, l'autorisation des services préfectoraux pour passer de 47 emplacements de camé-



ras à 75. Soit un total de 60 emplacements situés sur la voie publique intra-muros et 15 à l'extérieur de la partie urbanisée, afin de déployer progressivement des caméras supplémentaires qui permettent de sécuriser davantage les espaces publics, et de lutter contre les incivilités.

Dans le cadre d'une convention avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), nous organisons des patrouilles conjointes, entre la police municipale et les éco-gardes, notamment pour surveiller les abords du Verdon durant la saison estivale.

Par ailleurs, nous envisageons de relancer le dispositif de « participation citoyenne », en concertation avec la brigade territoriale de gendarmerie de Rians, afin d'assurer une veille de proximité dans les différents quartiers urbanisés de la commune.

En ce début d'été, j'invite tous les Vinonnais à venir flâner en famille sur notre magnifique place du Cours, entièrement rénovée. Prenez un moment pour vous installer en terrasse, profiter de l'accueil chaleureux de nos commerçants. Notre objectif était de rénover, sécuriser et mettre aux normes cet espace emblématique, projet indispensable pour dynamiser le centre-ville.

Aujourd'hui, le résultat est à la hauteur de nos attentes. Il met en valeur l'omniprésence de l'eau du Verdon, qui a façonné toute l'histoire de notre village.

Votre maire, Claude Cheilan

RÉSULTATS FINANCIERS 2024

UNE ANNÉE 2024 AVEC DES RÉSULTATS FINANCIERS CORRECTS, MALGRÉ LA CONJONCTURE, GRÂCE AUX RECETTES CONSÉQUENTES (FISCALITÉ, DOTATIONS) ET UNE GESTION RIGOUREUSE DES DÉPENSES.

En effet, les résultats ont été meilleurs qu'initialement prévus, **grâce à** :

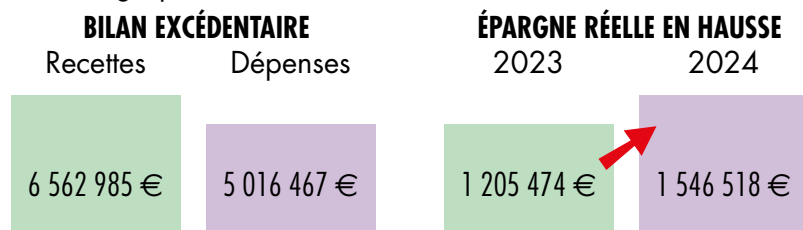
- Des recettes exceptionnelles (cession des terrains des quarts).
- Des recettes fiscales en augmentation dues à la hausse des bases fiscales gérées par l'État.
- La baisse des dépenses des **charges courantes** de fonctionnement, du fait d'une gestion rigoureuse.

En dépit de l'augmentation des **dépenses globales** de plus de 7% avec :

- Des hausses liées à la loi SRU avec un doublement de la pénalité.
- L'augmentation de la masse salariale à effectif constant, due en particulier à la hausse du point d'indice, au recensement et à l'accroissement de l'assurance maladie.

Maintien de l'épargne en 2024 à bon niveau.

L'épargne réelle de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses avec recettes exceptionnelles), dégagée au cours de l'exercice budgétaire, a progressé de 341 000 € comme l'illustre le graphique suivant.



La commune est endettée à un niveau très correct

En effet, la dette s'élève à 3 175 000 € soit un montant de **720 €** par habitant au 1er janvier 2025 au regard des **710 €** de la moyenne de la strate (communes ayant un niveau de population entre 3500 et 5000 habitants).

L'investissement a été soutenu en 2024 avec plus de 85 % de réalisations par rapport à ce qui avait été prévu au budget primitif.

Ainsi, le montant des investissements de structure a dépassé les 3 800 000 € dont 183 000 € de report en 2025, avec en particulier l'aménagement de la place, la voirie, les travaux dans les écoles, l'achat de mobilier urbain.

EN 2025, LE TAUX FONCIER BÂTI RESTERA CONSTANT

- L'année sera marquée par des contraintes financières imposées par l'État (dépenses de plus de 325 000 € dues à la loi SRU).
- Des investissements de structure seront toujours aussi conséquents avec en particulier l'aménagement de la place (1 500 000 €), les travaux de restauration de l'Église (360 000 €), les travaux de voirie (600 000 €), le déménagement de la Police Municipale (110 000 €), les travaux dans les écoles (100 000 €).

Orientations budgétaires 2025

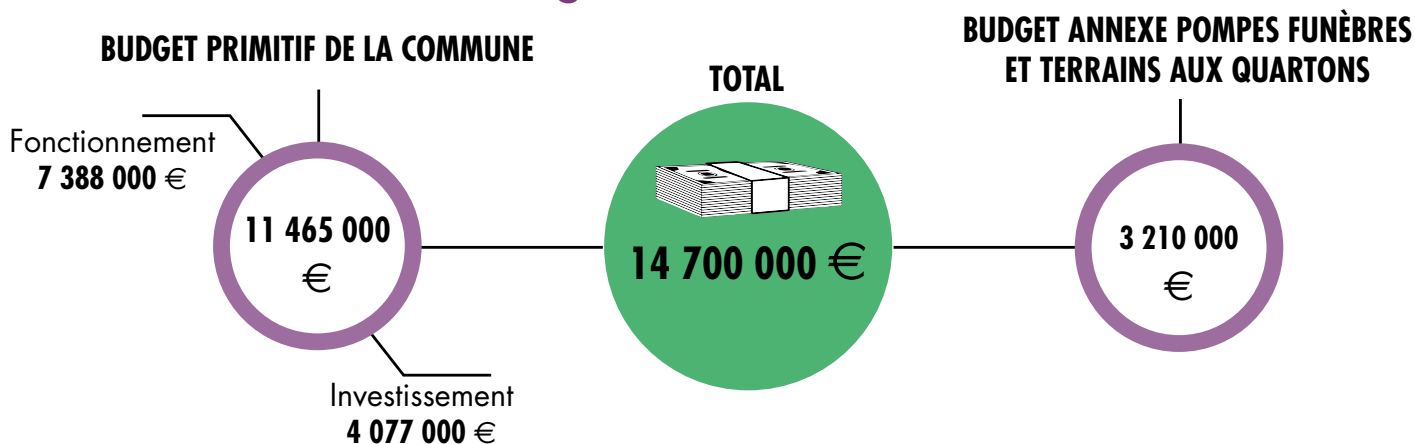
Les orientations budgétaires de 2025 reprendront celles suivies les années précédentes, à savoir, compte tenu des contraintes imposées par l'État :

- Maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement tout en maintenant un fort niveau de service public.
- Ne pas faire évoluer les autres dépenses réelles de fonctionnement au-dessus du niveau de l'inflation, malgré les dépenses liées à la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain).
- Maintenir en fin d'année l'annuité de la dette à moins de 350 000 €.

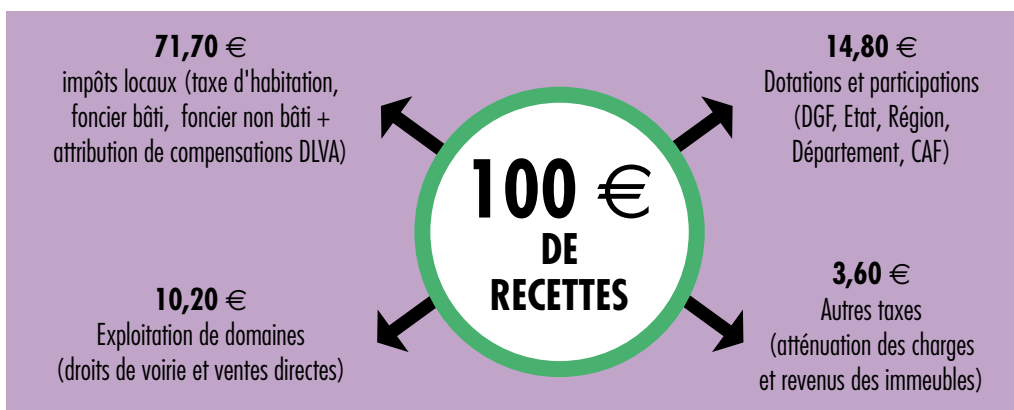
Ci-dessous et page suivante, les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'année 2025.

2025 est une année, en continuité de 2024, marquée par un programme d'investissements conséquents avec l'aménagement du Cours, la maintenance du patrimoine et un important travail de voirie.

Les chiffres clés des budgets 2025 de la commune



Lorsque la commune encaisse 100 € de recettes de fonctionnement, quelles en sont les ressources ?



Lorsque la commune dépense 100 € sur son budget de fonctionnement, quelle en est la répartition ?



LES PRINCIPALES DÉPENSES

En fonctionnement (hors personnel)



Loi SRU (Solidarité et
Renouvellement Urbain)
+ FPIC
(Fonds National
de Péréquation
des ressources Intercom-
munes et Communes)
+ SDIS (Service Départe-
mental d'Incendie et
de Secours) + Syndicat
Cultuel

640 000 €



Energie + eau + électricité
513 000 €



Subventions associations
160 000 €



Services à caractère social CCAS
291 000 €



Entretien des biens communaux
et espaces verts
403 000 €

En investissement

En investissement, il est prévu
3 500 000 € pour l'enrichis-
sment du patrimoine, avec en
particulier 1 500 000 € pour
l'aménagement du Cours, plus
de 660 000€ pour la réhabili-
tation de la voirie, 100 000 €
pour les écoles et 360 000 €
pour l'église.



Réhabilitation de la
voirie communale.



Services Techniques - Services Généraux
Police Municipale - Mairie.



Aménagement du
Cours, travaux et
AMO (Assistant à
Maîtrise d'Ouvrage).



Annuité
départementale.



Déménagement Police
Municipale et mobilier
urbain.

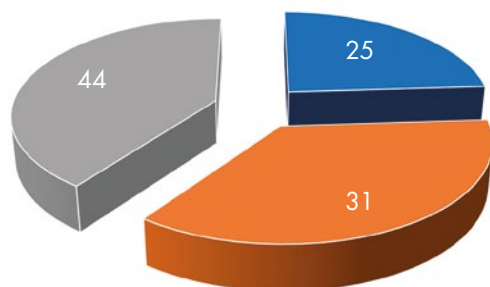


Moulin St-André - Eglise.



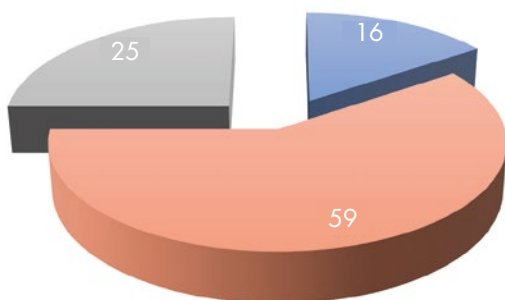
DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DE STRUCTURES DE 2020 À 2024 - 8 800 000 €

Recettes (%)



■ Emprunts ■ Epargne nette ■ Subventions

Dépenses (%)



■ Patrimoine ■ Voirie ■ Equipements ■

Le montant des investissements entre 2020 et 2024 est de 8 800 000 €, dont :

■ **Patrimoine** : écoles, église, Restos du cœur, Moulin de Saint-André, chapelle, horloge, lavoir, ACSV, crèche, RPE (Relais Petite Enfance), Oustaou, cimetière communal, bâtiments : 16 %.

■ **Équipements** : équipements sportifs, parcours santé, équipements mairie, services techniques et généraux et de la police, aire de camping cars, matériel et mobilier urbain, AD'AP (Accessibilité des personnes à mobilité réduite, aux bâtiments communaux), aménagements Verdon : 25 %.

■ **Voirie** avec l'aménagement du Cours et terrains : 59 %.

Ces dépenses ne tiennent pas compte des charges de personnel, ni des dépenses de fonctionnement, telles que les réparations sur les maintenances.

A fin 2024, les recettes équilibrent ces dépenses sous la forme de :

■ Subventions : 44 %.

■ Autofinancement (épargne nette) : 31 %.

■ Emprunt : 25 %.

Les subventions à fin 2024 concernant les travaux sur le Cours ne sont pas toutes soldées.



Patrick Obry,
Adjoint délégué aux Finances

REMISE OFFICIELLE DU LABEL "2ÈME FLEUR" ATTRIBUÉ À VINON-SUR-VERDON

Le maire, Claude Cheilan, s'est rendu à la cérémonie de remise des prix du label Villes et Villages Fleuris à l'Hôtel de Région de Marseille, accompagné de Jacky Teychenné, adjointe au cadre de vie, et des responsables espaces verts et communication.

La 2ème fleur a été officiellement remise à notre commune par Monsieur François de Canson, vice-président au Conseil Régional - en charge du développement économique, de l'attractivité, du tourisme - et président du Comité Régional de Tourisme, récompensant ainsi les nombreuses actions engagées pour améliorer notre cadre de vie.

Au-delà du fleurissement, ce label valorise aussi les efforts menés en faveur du développement durable, de la qualité des aménagements et du bien-être des



habitants.

Une belle reconnaissance pour nos élus, nos agents, et tous ceux qui participent à faire de Vinon un village où il fait bon vivre.

Et maintenant, cap sur la 3ème fleur !

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE CLUB DE KAYAK : INAUGURATION DU LOCAL DE COMPÉTITION

La commune est heureuse d'annoncer l'inauguration du local de compétition du club de kayak **dimanche 1er juin à 12h**, à l'occasion de la compétition régionale de slalom kayak qui se déroulera sur le stade d'eaux vives du Verdon. Ce moment marquera la mise en service d'un équipement rénové, au service du dynamisme du club et de l'attractivité sportive de Vinon.

Des travaux complets, à l'intérieur comme à l'extérieur

La rénovation a porté sur l'ensemble du bâtiment, pour offrir de meilleures conditions aux athlètes comme aux bénévoles :

- À l'extérieur, les travaux ont concerné la révision de la couverture, la modification de la terrasse et de l'escalier, ainsi que la réparation de la gouttière.
- À l'intérieur, de nombreuses améliorations ont été réalisées : rénovation des sanitaires avec la pose d'un



**Championnat
Régional slalom
KAYAK
31 mai et 1er juin**
organisée par le VVCK

WC suspendu, cloisonnement et isolation du local de stockage, remise aux normes de l'installation électrique avec un éclairage LED, ragréage du sol et mise en peinture.

Un projet soutenu par le Fonds d'initiative cantonale

Le montant total des travaux s'élève à 27 753,49 € TTC, répartis entre deux entreprises : AECP pour 24 429 € TTC et SNEF pour 3 324,49 € TTC. La commune a pu bénéficier d'une subvention à hauteur de 13 358 € HT, soit 57,8 % du coût total hors taxes, grâce au Fonds d'initiative cantonale.

Cet investissement témoigne du soutien de la municipalité aux associations sportives locales et à leurs besoins d'équipements adaptés.

Rendez-vous le 1er juin pour découvrir ce nouvel espace et encourager les compétiteurs sur l'eau !

ACTIONS MUNICIPALES



NETTOYONS LE SUD : ILS L'ONT FAIT !

En partenariat avec le comité Vinon Ville Propre, ce vendredi 25 avril, en amont de la journée « Nettoyons le Sud », des **élèves du collège Yves Montand et de l'Ecole élémentaire l'Eau Vive, sont partis en opération de ramassage** dans une zone étendue du collège aux écoles maternelle/élémentaire, puis le long du Verdon, les tennis et le Cours, sous l'égide d'un enseignant en Mathématiques, impliqué dans les projets environnement au sein du collège.

8 classes ont participé (6 classes de 6ème, un CM1/CM2 et un CM2), et **chaque classe s'est occupée d'un secteur**, accompagnée de professeurs du collège et des institutrices de l'élémentaire). Quelques parents sont venus se joindre aux groupes.

Après 2 heures de « collecte », **pendant lesquelles les élèves ont ramassé une soixantaine de kilos de déchets divers**, retour au collège où un goûter a été proposé à chaque élève. La classe qui a ramassé le plus de déchets a gagné un lot de 14 BD différentes sur la nature et ses composantes, à se partager entre élèves.

Cette opération est des plus pertinentes pour sensibiliser les plus jeunes aux problèmes de propreté dans leur village. Un grand bravo à tous ceux qui ont apporté leur contribution.



OPÉRATION « NETTOYONS LE SUD » UNE MOBILISATION CITOYENNE

A l'occasion de l'opération régionale « Nettoyons le Sud » portée localement par le comité Vinon Ville Propre, notre commune s'est mobilisée pour une grande action de nettoyage.

Plus de 100 bénévoles ont répondu présent pour nettoyer les abords de la commune. Grâce à leur mobilisation, près de 1,4 tonne de déchets a été collectée : 546 kg de pneus, 50 kg de verre, 400 kg d'encombrants...

Une action d'ampleur qui témoigne du civisme et de la volonté collective de préserver notre cadre de vie.

Le maire, qui a participé à l'opération, a souligné dans son discours l'implication des services municipaux, de la DLVAgglo et des nombreux bénévoles, parmi

lesquels plusieurs associations locales : le Pédibus, Vinon-sur-Verdon Canoë Kayak, la société de chasse, l'AAPPMA du Bas Verdon, Résonances, ASCEA Judo, le Comité Cadre de Vie et le Comité des Fêtes. Une mention spéciale a également été adressée à Verdon Musik, dont les musiciens ont accompagné en musique la collation conviviale partagée à l'issue du ramassage.



bassadrice du tri de la DLVAgglo, qui a animé un atelier pédagogique à destination des enfants.

Cette action collective montre que chacun peut, à son échelle, contribuer à un territoire plus propre et plus

durable. Merci à toutes et à tous pour votre engagement !

La sensibilisation du jeune public a également été au cœur de cette journée, avec la présence de l'am-

BAC JAUNE : FINI LES DOUTES, PLACE AUX BONNS GESTES

Adjointe au maire, déléguée à l'enlèvement des déchets, cela fait bientôt cinq années que je m'informe régulièrement sur ce sujet. S'il n'est pas des plus passionnants - eu égard au sentiment d'aversion qu'il génère, (souvent lié à de mauvaises odeurs, à un visuel pas très agréable), il demeure cependant un sujet extrêmement important,

J'ai donc choisi aujourd'hui de vous parler de ce qu'on peut déposer dans les conteneurs à emballages (les bacs jaunes). En effet, on se pose souvent la question.

Le service Environnement de la DLVA a listé tous les déchets domestiques que nous devons mettre dans ces bacs jaunes. (voir liste plus bas).

Mais avant, petit rappel :

■ le verre (bouteilles, bocaux et flacons) doit être déposé dans les colonnes adéquates.

■ Les ordures ménagères résiduelles (c'est-à-dire ce qu'il vous reste après avoir trié tous vos déchets) seront déposées dans des sacs poubelles, dans les bacs gris.

Astuces : pour réduire considérablement ces déchets, vous pouvez encore les trier, en compostant tous les biodéchets. Pour ce faire, soit vous avez la possibilité de mettre un composteur dans votre jardin (DLVA en vend à prix coûtant), soit un lombricomposteur pour ceux qui ne disposent pas d'un espace jardin, ou encore vous rendre au lieu d'implantation d'un composteur partagé.

Pour plus d'infos : <https://www.dlva.fr/mon-agglom-quotidien/environnement/tri-des-dechets/>

LISTING DES EMBALLAGES À DÉPOSER DANS LE BAC DE TRI JAUNE

TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT !

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

- Bouteilles en plastique : bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruits, de lait, de produits ménagers, etc.
- Bidons en plastique : bidons de lessive, adoucissant, etc.
- Barquettes en plastique et en polystyrène : barquettes de viande, de fromage, de fruits, de plats cuisinés et autres produits similaires.
- Pots/boîtes en plastique : pots de yaourt, pots de crème, boîtes de margarine, etc.
- Films plastiques : sacs en plastique, sachets, blisters, films alimentaires, etc.
- Flacons en plastique : flacons de shampoing, de gel douche, de produits ménagers, etc.

EMBALLAGES EN MÉTAL

- Boîtes de conserve : boîtes de légumes, de fruits, de viande, de poisson, etc.
- Aérosols : aérosols de déodorant, de chantilly, brumisateurs, aérosols non toxiques, etc. - capsules en métal : capsules de café, de bouteilles de boisson, etc.
- Canettes en aluminium : canettes de boissons, bières, etc.
- Tubes en aluminium : tubes de dentifrice, de crème, etc.

- Barquettes en aluminium : barquettes de plats préparés, etc.
- Couvercles et collerettes
- Papiers en aluminium et opercules
- Bidons : bidons de sirop, etc.
- Autres emballages : blisters vides de médicaments, paquets de café, gourdes de compote, etc.

EMBALLAGES EN PAPIER ET EN CARTONNETTE

- Boîtes en cartonnette : boîtes de céréales, de produits surgelés, de gâteaux, d'œufs, etc. - briques alimentaires : emballages de jus de fruits, de lait, de soupe, de crème, etc.
- Cartons à pizza : cartons d'emballage de pizzas (uniquement s'ils sont propres, sans résidus alimentaires).
- Rouleaux en carton : rouleaux de papiers d'essuie-tout ou de papier toilette. - suremballages en cartonnette : suremballages de packs de yaourts
- Sacs et sachets en papier : sachets de pain, etc.

LES CARTONS BRUNS ALVÉOLÉS NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉPOSÉS DANS LE BAC DE TRI JAUNE DÉDIÉ AUX EMBALLAGES MAIS DANS LES CONTENEURS DÉDIÉS AUX CARTONS ET/OU EN DÉCHÈTERIE.



Chantal Boussard,
Adjointe déléguée
à la gestion des déchets

LA COMMUNE DE VINON, ENFIN CLASSÉE EN ZONE FRR « FRANCE RURALITÉS REVITALISATION »



Il nous aura fallu près de 4 années d'attente interminable, de réclamations stériles, de courriers d'alerte criant à l'injustice et à l'inégalité de traitement, pour obtenir gain de cause.

Nous avons sensibilisé toutes nos instances décisionnaires : le président de la DLVA, nos conseillers départementaux, les préfets 83 et 04, les quatre sénateurs du Var ainsi que celui des Alpes de Haute Provence... jusqu'aux différents ministres des finances, nommés à chaque remaniement ministériel, pour **qu'enfin notre commune, soit définitivement classée en zone FRR.**

Il aura même fallu attendre la modification de la loi de finances 2025, promulguée le 14 février dernier par le gouvernement Bayrou, pour que notre commune puisse figurer dans ce classement tant attendu. La ministre « déléguée à l'aménagement du territoire, la décentralisation et la ruralité », Françoise Gatel, signale d'ailleurs dans son dernier courrier que le cas de la commune de Vinon-sur-Verdon est unique en France !!!

Pendant toute cette longue période d'incertitude, les médecins qui auraient pu choisir de s'installer à Vinon, avaient tout intérêt à s'installer dans les villages voisins, afin de bénéficier des aides potentielles et autres dégrèvements financiers, induits par ce classement.

Fort heureusement pour nous, **le Docteur Alain Néré, riche de ses nombreuses années d'exercice en milieu rural**, a décidé de s'installer au pôle médical du Moulin de Saint-André. Outre notre carence flagrante en médecin généraliste, il a décelé en notre commune un réel potentiel de développement et a pu tirer avantage de notre situation géographique

idéale, à mi-chemin entre la mer Méditerranée et les Alpes.

La pénurie de médecins généralistes au niveau national persiste. **Les rendez-vous médicaux sont de plus en plus difficiles à obtenir**, les délais s'allongent. Cette situation de quasi désert médical est très inconfortable, et nous ne sommes pas à même de nous en



satisfaire. D'autant que beaucoup de médecins généralistes installés dans les communes environnantes partent à la retraite, sans être remplacés. De ce fait, de très nombreux patients se rabattent sur notre village, à tel point que **le Docteur Néré - à son grand regret - a été contraint d'annoncer qu'il n'acceptera désormais que les nouveaux patients de Vinon, Ginasservis et St Julien.**

Aujourd'hui, en un an d'exercice, le Docteur Néré a su répondre avec réactivité et compétence aux attentes médicales de la majorité des Vinonnais : consultations, renouvellement d'ordonnances, urgences et même visites à

domicile. Il faut souligner la capacité de travail remarquable de ce « médecin de famille » - comme il se qualifie - puisqu'il consulte dès 7h du matin, jusqu'à 20h, tous les jours de la semaine, ainsi que le samedi matin.

Le docteur Alain Néré fait appel depuis quelques mois à une remplaçante, la Docteure Sandrine Schwint, qui est aussi un médecin d'expérience.

Désormais agréé « maître de stage », il vient d'obtenir l'autorisation de recevoir, sous sa supervision, un médecin stagiaire en fin d'études.

D'autres futurs médecins stagiaires, devraient venir prochainement faire leurs armes chez nous.

La commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'inscrivent en tant que partenaires privilégiés aux côtés du Docteur Néré, pour faciliter la venue de médecins stagiaires, en mettant notamment à leur disposition un logement adapté à leurs besoins et à leurs moyens financiers. Gageons que certains de ces stagiaires, séduits par les atouts de notre territoire, feront le choix de s'installer définitivement dans notre commune. **Nous pouvons donc entrevoir un avenir un peu plus serein pour notre secteur, afin de répondre à ce besoin crucial de nouveaux praticiens généralistes.**

Depuis peu, la même problématique de pénurie de praticiens est en train de toucher de plein fouet les chirurgiens-dentistes, autant au niveau national que pour notre commune.

Même si les prises de rendez-vous sont compliquées pour certains de nos administrés, en raison du grand nombre de patients qui ont choisi **le Docteur Alain Néré comme médecin référent, sachons faire preuve de patience** et gardons-nous de ne pas décourager ce praticien, qui depuis plus d'un an se dévoue sans ménager sa peine, pour la santé de la plupart de nos concitoyens.

• Rappel des avantages pour les médecins, et les entreprises des communes éligibles au classement en zonage France Ruralités Revitalisation :

« Deux réformes récentes permettent aux médecins libéraux, collaborateurs inclus, et à leurs remplaçants de capter, en zones rurales et en zones urbaines, d'importantes exonérations d'impôts sur le revenu et de cotisation foncière des entreprises (CFE), et de ne pas être redevables de l'impôt sur les plus-values professionnelles. S'y ajoutent également des exonérations de cotisations patronales. »

• Exonération d'impôt sur les bénéfices concernant les entreprises et les professions libérales dont les médecins :

A Vinon, les entreprises créées ou reprises suite à notre classement en zone FRR, pourront bénéficier à partir de janvier 2026, d'une exonération d'impôt sur leurs bénéfices, selon la grille suivante :

- 5 premières années ➡ Exonération totale.
- 6e année ➡ 25 % des bénéfices imposés.
- 7e année ➡ 50 % des bénéfices imposés.
- 8e année ➡ 75 % des bénéfices imposés.

L'exonération doit respecter la réglementation européenne des aides de minimis, qui plafonne les allègements fiscaux à 300 000 € sur 3 années.



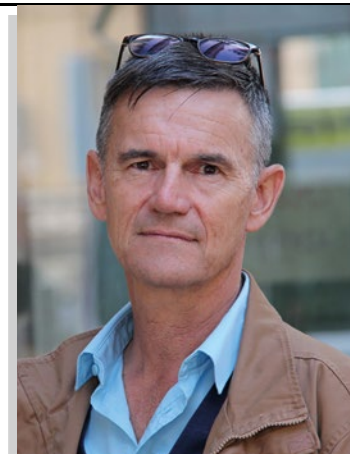
Maryse Cabrillac,
1ère Adjointe

Bruno CARPENTIER

Arma Christi

Bruno Carpentier, auteur français né en 1963 en Hainaut, ancien officier de Légion, voyage à travers le monde depuis son adolescence : Pacifique, Afrique, Amérique du Sud, Balkans pour citer quelques étapes. Quand il quitte le service actif en 2013 pour se consacrer à l'écriture, il se fixe à Aubagne, ville natale de Marcel Pagnol, écrivain, cinéaste, académicien mondialement connu. Aubagne, avec son roi GARLABAN qui surplombe la ville et la plaine, en culminant à 714 mètres d'altitude.

Est-ce cette figure épistolaire qui a incité Bruno à écrire ? Après plusieurs ouvrages, essais et anthologies, Bruno Carpentier se consacre aux « polars » (La crypte de Saint-Maximin, La Source bleue).



• « Arma Christi » (Melmec Editions) est son dernier opus. Son héroïne récurrente, la commandante Ana Boyer de la Section de Recherches de la gendarmerie de Marseille, nous entraîne cette fois dans une **intrigue haletante qui passe et s'achève à Vinon et Gréoux !** D'un présumé « règlement de comptes » entre voyous marseillais, à la sombre et sinistre réalité des enfants migrants, et plus encore, au trafic d'humains, « Arma Christi » nous emporte dans une aventure polaristique des plus étourdissantes. L'enquête dévoile des personnages intenses, autour d'une singulière histoire, palpitante, puissante, galvanisante.

• **Bruno, pourquoi des romans « noirs » ?**

Je cherche à témoigner du monde dans lequel nous vivons en écrivant des romans, certes noirs, mais divertissants. Le roman policier me permet de **visiter l'âme humaine**, ses beautés, son obscurité, à travers une actualité qui nous épargne peu.

• **Comment construisez-vous vos livres ?**

Je prépare un synopsis à partir d'une idée maîtresse. Je pose mes chapitres sur un grand tableau blanc, j'insère les liens entre les chapitres, des passages digressifs pour pimenter le tout et, quand je suis prêt, j'attaque l'écriture. Une fois le manuscrit achevé, il passe au comité de lecture puis va chez mon éditeur. **Cela prend quand même deux ans !**

• **Comment vous est venue l'idée d'aborder le douloureux cauchemar du trafic des migrants ?**

Cela vient à la fois de l'actualité qui nous montre le drame vécu par une partie de l'Humanité (toujours les mêmes qui pâtissent à la fin), et de mon expérience en Afrique et en Asie. Je ne peux pas rester insensible et je ne peux pas faire grand-chose à mon niveau. **Alors je me révolte et je témoigne en écrivant. C'est bien peu, j'en ai conscience.**

• **Vous faites évoluer votre personnage fétiche de la Section de recherches de la Gendarmerie, Ana Boyer, déjà rencontrée dans « La source bleue ». Demeurera-t-elle un personnage récurrent de vos livres ?**

Ana s'est imposée à tout le monde, à mes lectrices (qui l'écrivent sur les réseaux), à mon éditeur qui en est tombé amoureux (rires), et à moi. Elle ne me quitte plus. D'ailleurs, elle est là, par-dessus mon épaule en train de regarder ce que j'écris. Elle a 39 ans, est divorcée, a deux filles dont elle n'a pas la garde... Elle dirige d'une poigne de fer et d'amour la division Homicide de la Section de recherches. Vous verrez ça dans « Arma Christi », **surtout quand elle envoie deux gendarmes visiter l'aérodrome de Vinon, puis quand elle s'occupe de Castel-Aurabelle, chez les voisins de Gréoux.**

• **Avez-vous déjà l'idée de votre prochain bouquin ?**

Bien sûr ! Et j'en ai déjà écrit plus de 50% ! « **Le silence des louves** » devrait paraître en septembre 2026. Il s'agit d'un préquel qui se déroule dans le Queyras en 2010. Nous allons enfin savoir pourquoi Ana n'a pas la garde de ses filles...



Merci, Bruno, d'avoir bien voulu répondre à notre interview.

Laissons maintenant les lecteurs oser l'aventure en entrant dans ces « armes du Christ », symbolisées à chaque chapitre de votre livre.

« Arma Christi » et tous les romans policiers de Bruno Carpentier sont disponibles en librairies et sur le Net..



Dominique REY

51 ans – marié deux enfants.

Originaire du Nord de la France, il a rejoint Vinon en 2006.

C'est un « Talent » un peu particulier que l'Echo accueille aujourd'hui.

Le talent de Dominique est d'avoir participé à cette expérience particulière, pendant un mois – en Afrique du Sud – qu'est la réhabilitation des babouins dont la mère a été tuée.

Laissons ici la parole à Dominique.



Arrivée au centre.

DR : mon rêve d'enfant était de m'occuper de primates. Tout petit déjà, je me plongeais dans la littérature qui retraçait leur façon de vivre. Les livres de Jane Goodall et Diane Fossey m'ont fait découvrir un monde, et je m'étais promis que – dès ma retraite – je ferais une action pour les primates. Mais, à l'occasion de mes 50 ans, famille et amis m'ont offert ce voyage et mon épouse m'a incité à réaliser mon rêve dès maintenant. Elle a donc fait des recherches, et VolonTerre Africa a retenu son attention. **Quand j'ai lu le programme, j'ai tout de suite su que c'était là où je voulais me rendre.**

J'ai pris contact avec Nathalie, fondatrice de VolonTerre Africa, qui m'a accompagné pendant plus de 8 mois avant le départ pour me préparer à cette aventure hors du commun. J'ai alors eu parfois des doutes, mais je me suis donné les moyens, fortement encouragé par mon épouse.

• Comment vous êtes-vous préparé ?

DR : J'ai commencé, bien en amont, une « préparation intellectuelle ». Ne parlant pas du tout anglais, j'ai pris des cours accélérés de 2 heures par semaine, pour acquérir le vocabulaire adapté à la vie quotidienne (ne serait-ce déjà que pour le voyage en avion jusqu'à Johannesburg, une nuit de récupération sur place avant 7 heures de route pour rejoindre le centre... Deux jours de voyage pendant lesquels il



fallait bien me faire comprendre... et entendre ce que l'on me disait !). Puis, faire la vaccination nécessaire... prévoir les médicaments.

... Et, une fois le billet d'avion en poche, réserver bien avant le départ pour profiter d'un tarif moins élevé... **plus de questionnements, il fallait bien partir !**

• Quel est l'objectif du projet ?

DR : s'occuper des bébés babouins orphelins récupérés, avant de leur rendre leur liberté sauvage : prendre soin de ces orphelins, les nourrir, les soigner et les stimuler jusqu'à l'âge de trois mois, parfois moins. Au contact de l'humain, ils se civilisent. Il faut ensuite

leur donner une « maman babouin de substitution » C'est l'étape du Bonding, qui permet au babouin de commencer doucement à se déshumaniser pour redevenir petit à petit un animal sauvage. Le Bonding consiste à être dans un espace plus restreint à côté d'un enclos. **Ce moment est important car il faut le rendre ennuyeux pour que le**



Nursery

bébé orphelin quitte l'humain pour passer dans l'enclos et aller à la rencontre de sa nouvelle maman, celle qui aura des gestes maternels et qui prendra soin de lui comme de son propre enfant.

Et ensuite vient l'étape de la réintroduction dans leur nouvelle troupe.

• Vos journées s'organisaient de quelle façon ?

DR : Après l'installation au campement en dur (chambre, toilettes et douches communes, petite cuisine, salle de détente...), chaque volontaire reçoit une formation pendant deux jours : règles de sécurité, fonctionnement du centre, préparation des biberons pour les bébés babouins, et des repas pour les volontaires (programme vegan).

Ces bébés babouins récupérés au centre sont orphelins, leur mère ayant été tuée, ou étaient utilisés comme animaux de compagnie (interdit), bien souvent maltraités par les humains, (ces primates provoquent beaucoup de dégâts dans les fermes et les cultures, sont voleurs, sont donc peu appréciés des villageois !).

Il faut savoir que le lien avec la mère est vital pour les babouins orphelins. **Ils sont donc en contact, dès leur arrivée, avec une « maman humaine »** qui s'en occupe de 7 h. à 19 h. et ensuite les volontaires se relaient pour s'occuper des bébés. **Pour cela, j'ai gardé les mêmes vêtements pendant 4 semaines pour conserver la même odeur, afin que ceux dont je me suis occupé, Larry, Rudi et Violet (tous les babouins ont un prénom), créent le lien avec moi.** J'ai donc assuré la nurserie, la préparation et la distribution des repas. Puis le nettoyage des enclos et de la nurserie. J'ai appris le « langage babouin », mimiques et sons, et j'ai été récompensé lorsque les babouins me disaient « bonjour » **en montrant leurs fesses !!**

J'ai pu assister le vétérinaire, Stephen, lorsque nous avons choisi

June dans les bras de Dominique.



Préparation et soin de June, avec le vétérinaire.



Nettoyage des enclos.

dans une troupe une femelle pour être la nouvelle maman d'un des trois orphelins. La maman que j'ai portée dans mes bras s'appelle June et c'est la maman de substitution de Violet qui rejoindra la troupe des Simon's. (voir photo).

• Vous êtes rentré en France, plus riche d'une expérience stupéfiante.

DR : Après un accueil remarquable, la bienveillance de chacun, j'ai vécu dans l'euphorie du moment. J'ai eu très chaud aussi. J'ai travaillé dans un enclos sécurisé, avec à l'extérieur des animaux sauvages magiques – éléphants, girafes et autres. J'ai rencontré des personnes qui ont la même passion que moi (les volontaires viennent de tous les pays), qui resteront des amis. J'ai eu cette chance de faire une expérience fabuleuse avec ces primates. L'Afrique du Sud me tient à cœur, c'est un pays riche de cœur.

A part la séparation d'avec mon épouse et mes enfants, du premier au dernier jour... je ne regrette rien. Je repars demain !

Nous avons d'ailleurs prévu, avec ma famille, d'aller visiter l'Afrique du Sud, d'ici 3 ans Et nous irons voir comment « mes babouins » ont grandi.

NB : Les animaux sauvages en général et les babouins en l'occurrence, ne sont pas des animaux de compagnie. Les photos sont prises dans le cadre d'un centre spécialisé de soins et de réhabilitation des babouins chacma.

« Le bonheur est un rêve d'enfant réalisé dans l'âge adulte. » Sigmund Freud

VolonTerre Africa est une plateforme spécialisée dans le recrutement de volontaires souhaitant vivre une expérience humaine et solidaire hors du commun. L'ensemble des missions proposées se situe dans le Nord-Est de l'Afrique du Sud, à environ 5 heures de la capitale, Johannesburg. L'agence a été créée en 2015 par Nathalie, qui a elle-même vécu et travaillé plusieurs années dans les associations locales. Bien que les projets soient basés en Afrique du Sud, VolonTerre Africa est enregistrée sous le droit français et Nathalie, elle-même, basée en France. Le « centre de réhabilitation des babouins » est l'une des 5 missions possibles. Il se situe dans une parcelle de 1200 hectares d'une réserve animalière de 40000 hectares, réserve Big 5 Le « Centre de réhabilitation des babouins » participe à la sauvegarde, aux soins et à la réhabilitation des babouins Chacma, et accueille à ce jour plus de 430 individus. Plus de 15 troupes de babouins ont été réhabilitées.

À LA DÉCOUVERTE DES POUVOIRS EXTRAORDINAIRES DES PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES

Dans le cadre du projet sur « Les pouvoirs extraordinaires des plantes aromatiques et médicinales », les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) poursuivent leur apprentissage en expérimentant différentes techniques de transformation.

Accompagnés par l'association « Les Jardins du

Verdon » - un grand merci à Cindy et Noémie, les partenaires privilégiées de l'ACM - ils ont pu distiller de la lavande et du romarin.

Ils ont également exploré la colline de Vinon lors de randonnées, pour reconnaître et mieux comprendre les plantes aromatiques de notre environnement.

Dernièrement, les enfants ont eu l'opportunité de visiter la Maison du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV). Ils ont découvert le domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie ainsi que son sentier pédagogique. Au cours de cette journée, ils ont fabriqué du sirop de thym, une activité rendue possible grâce à l'investissement d'Élodie Masson et au soutien du Parc Naturel Régional du Verdon.

L'Accueil collectif de mineurs



Rentrée scolaire

2025 - 2026



À partir du 15 juillet 2025, veillez à mettre à jour vos justificatifs sur votre compte famille.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte, c'est le moment ! Inscrivez votre(vos) enfant(s) aux activités périscolaires pour l'année 2025-2026.

PENSEZ AUX INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES !

Date limite d'inscription :
20 août 2025

Désormais, toutes les inscriptions se font via l'application MyPérischool.

Accédez à la plateforme ici : <https://vinonsurverdon.mypérischool.fr>

Code d'accès à renseigner lors de l'inscription : VINON5V

Paiement :

- À réception de la facture (chèque, carte bancaire ou virement).
- Prélèvement automatique : ajoutez votre RIB via l'onglet "Mes justificatifs".

Pour toute question, le Service Enfance reste à votre disposition.

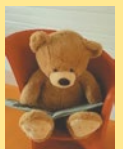
N'attendez pas la dernière minute ! Assurez-vous que tout est en règle avant la rentrée.

Contact : service enfance
gardieliolaisirs@vinon-sur-verdon.fr

Programme* des animations de la médiathèque Joseph Piégay Juin, juillet et août 2025

Histoires de ...
Mercredi 4 juin de 15h30 à 16h15

À partir de 3 ans



Club de lecture Jeunesse
Mercredi 18 juin de 10h à 11h

Jeunes de 8 à 10 ans



Club des lecteurs
Samedi 28 juin de 10h à 11h30

Adultes



Jeux de société
Samedi 28 juin de 10h à 11h

*Enfants à partir de 6 ans (sur inscription)
et Adultes (entrée libre)*



Exposition « Les jeux vidéo »
Du samedi 7 juin au samedi 23 août

Aux heures habituelles d'ouverture de la médiathèque

Cette exposition est une invitation à découvrir des jeux
et des machines d'exception en toute simplicité et de manière ludique.

Tout public – Entrée libre



Atelier Compostage

Mercredi 11 juin de 10h à 12h



Proposé par le service Déchets de la DLVAgglo
et animé par Coraline Depys, Maître composteur

Public adulte – sur inscription

Rendez-vous contes
Samedi 5 juillet à partir de 18h

Marjorie Creusot-Savournin (conteuse)
accompagnée par Mélia Nebudkowski (langue des signes)
et Patrick Mégale (conteur)
(tous trois de la Compagnie La Hulotte)
vous invitent à voyager avec les contes d'ici et d'ailleurs.

Clôture conviviale de la soirée autour d'un buffet partagé.

Public familial - Entrée libre



Renseignements et inscriptions
au 04 92 70 59 40



* sous réserve de modifications

9^E ÉDITION DE LA FÊTE DE LA TRANSHUMANCE

UN RENDEZ-VOUS FAMILIAL AU CŒUR DE NOS TRADITIONS PASTORALES



La commune s'apprête à accueillir, **dimanche 8 juin, la 9^e édition de la Fête de la Transhumance**, un événement à la fois festif et profondément ancré dans notre patrimoine local.

Historiquement, Vinon a toujours été une étape privilégiée sur les routes de la transhumance, notamment pour les troupeaux en provenance de la Crau, en route vers les pâturages d'altitude. Pour leur offrir un abri ombragé, les propriétaires arlésiens firent planter, au XIX^e siècle, des platanes sur la place du village. La Fontaine Vieille, source généreuse située au pied du village, permettait quant à elle d'abreuver les bêtes, renforçant encore le rôle de halte naturelle de notre commune.

Organisée par le Comité Cadre de Vie, en partenariat avec le Comité des Fêtes, cette journée conviviale débutera à 9h30 avec le départ du troupeau d'environ 1 000 brebis depuis la plaine, route de Saint-Julien. Précédé par un défilé d'anciens tracteurs et par le groupe musical Les Fifres et Tambours de Barjols, le cortège rejoindra les bords du Verdon, côté Moulin (derrière l'aire de camping-cars), vers 10h.

Tout au long de la journée, petits et grands profiteront d'animations gratuites : démonstrations de tonte et de

dressage de chiens de berger, ferme pédagogique, taureau mécanique, balades à dos d'ânes, structures gonflables et manège écologique pour les enfants.

Un grand marché rassemblera 70 exposants — artisans, créateurs et producteurs — qui proposeront gourmandises, créations d'art et produits végétaux. La restauration sera assurée sur place ou chez les restaurateurs partenaires du village.

Programme de la journée :

9h30 : Départ du troupeau (route de Saint-Julien, cité EDF).

10h00 : Arrivée aux bords du Verdon (côté Moulin).

10h30 & 14h30 : Animations musicales par Les Fifres et Tambours de Barjols.

11h30 : Allocution du Maire.

12h15 : Restauration sur place.

17h30 : Retour du troupeau et des tracteurs.

Nous vous attendons nombreux pour célébrer ensemble cette journée placée sous le signe de la tradition, du partage et de la découverte.



Jackye Teychenné de Blazy,
Adjointe au maire,
Présidente Cadre de Vie

LES VINESTIVALES ÉDITION 2025

LES ORIGINES

LES VINESTIVALES : histoire et origine (d'après ce que les anciens racontent et askip*).

(Extraits de l'ouvrage « Vinon sur Verdon : musiques des abeillons » auteur méconnu à jamais).

Dans une ruche près de Vinon, vivaient la Reine Music et ses ouvrières. Ayant multiplié les conquêtes avec assiduité au printemps, la Reine se souvint, avant sa période de ponte, d'un mâle faux-bourdon particulièrement entreprenant mais plus troubadour que laborieux.

Elle convoqua alors ses ouvrières les plus qualifiées et leur dit :

« Je vais bientôt pondre, et dans la descendance il y aura certainement un pourcentage de musiciens et de « fêtards » ! Débrouillez-vous pour les occuper ! Et ne comptez pas sur le père, il est parti butiner à la capitale (sniff...) »

Les ouvrières, soucieuses de satisfaire la Reine Music, formèrent un comité de réflexion en charge de trouver une fonction aux futurs musiciens et « fêtards » de la ruche.

Après maintes réunions, propositions et référendums, les instances décidèrent que les descendantes concernées auraient pour mission de maintenir une ambiance festive au sein de la ruche et d'organiser une grande fête au début de l'été pour entretenir la motivation des ouvrières.

Cette décision fit l'unanimité parmi la population laborieuse de la ruche, qui s'activa immédiatement à la mise en œuvre du projet.

C'était le début des VINESTIVALES !!!

L'homme ne saurait vivre sans les abeilles. (Il y a eu évidemment d'autres versions sur les origines des Vinestivales. Mais celle-ci me semble la plus crédible... askip).

A PROPOS DE L'AFFICHE

Le Vautour fauve vole à nouveau au-dessus des gorges du Verdon depuis 1999.

Disparu de Provence depuis plus d'un siècle, ce magnifique rapace planeur retrouve sa place au sein d'un écosystème montagnard encore bien préservé.

Nécrophage, il élimine rapidement les charognes et permet ainsi de limiter la propagation de maladies et les sources de pollution des nappes phréatiques. Sa présence permet également de favoriser le retour d'autres rapaces nécrophages (vautour moine, Gypaète barbu etc.)

Le Vautour guitariste (plus rare mais plus rigolo) sera présent sur le site des VINESTIVALES du 27 au 28 juin ; reconnaissable à sa couleur bleu électrique et posé sur le dos de nos chers bénévoles.

Bon, le vautour ce n'est pas la bestiole la plus sympa mais au moins ça sert à quelque chose.

L'année prochaine on aura peut-être un pingouin ou une girafe, ça ne sert à rien mais c'est mignon...

UN PEU PLUS SERIEUX MAINTENANT

L'association Vintage Music Club vous propose deux soirées de fête et de musique les 27 et 28 Juin pour la 14ème édition des VINESTIVALES.

Le comité d'organisation, les bénévoles et les partenaires de l'association se mobilisent cette année encore, et vous invitent à vivre ensemble de bons moments de musique en retrouvant l'ambiance festive et conviviale des éditions précédentes.

Nous sommes prêts et seront au rendez-vous

pour que cet événement soit une fois de plus à la hauteur de vos attentes.

Comme chaque année, nous avons sélectionné (parmi de nombreuses demandes) des groupes d'univers différents qui se produiront alternativement sur deux scènes tout au long de ces deux soirées de fête.

La restauration sera assurée par des Food truck et des restaurateurs ambulants locaux, qui proposeront une grande variété de repas à consommer sur place.

Les bénévoles de l'association vous accueilleront avec leur bonne humeur habituelle à la buvette, et veilleront à ce que tout le monde soit suffisamment hydraté.





Tout est donc mis en œuvre pour vous permettre de belles soirées et de belles rencontres.

L'organisation d'un tel événement nécessite, bien sûr, de nombreux moyens humains, matériels et financiers.

L'association Vintage Music Club remercie chaleureusement l'ensemble des partenaires et acteurs qui contribuent si efficacement à la réussite et à la pérennité des VINESTIVALES : les adhérents et les bénévoles, les sponsors, la municipalité et l'ensemble de

ses services, la DLVA et bien sûr, les musiciens, qui se bousculent pour être de la fête !!

L'équipe de VMC est engagée dans la démarche d'un festival propre :

Les boissons sont servies dans des verres consignés (consigne 1 euro).

Des poubelles sont réparties sur le site et des points de tri sélectif sont disponibles à divers emplacements.

Des toilettes supplémentaires sont installées en complément des toilettes publiques.

Le site mis à notre disposition par la commune doit lui être rendu propre, merci à tous d'y participer en utilisant les équipements disponibles.

L'association et ses bénévoles ont hâte de vous rencontrer ou vous retrouver pour ces deux soirées de fête et de musique les vendredi 27 et samedi 28 juin à partir de 19h00 !!!

Francis Fritier.

**Askip : est un mot populaire chez les adolescents. Il signifie « à ce qu'il paraît ».*



BROCANTES : Comité municipal Cadre de vie – 2 dates à ne pas manquer

Dimanches 6 juillet et 31 août - Vide greniers brocantes

Parking au bord du Verdon, rive droite en amont du pont. Buvette et petite restauration sur place.

Renseignements et inscriptions : brocantes@vinon-sur-verdon.fr

Documents disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site de la mairie

FÊTE NATIONALE BELGE

Vinon sur Verdon .fr

LUNDI 21 JUILLET 2025

SOIRÉE MOULES FRITES BIÈRES BELGES

Ambiancée par l'orchestre
DOUCE FRANCE

*Rendez-vous sur le Cours
à partir de 19h*

TARIFS :
MOULES 10€ - FRITES 5€
BIÈRES 3.50€
Paiement CB

Contact : Mairie 04 92 78 86 33
communication@vinon-sur-verdon.fr

 Fête Belge
Vinonnaise


CRÉDIT AGRICOLE

TRANSPIADES

L'association 100% bénévole "Verdon Trois Terroirs" vous donne rendez-vous le week-end des **7 et 8 juin 2025 à St-Julien-le-Montagnier (Var)** pour sa 27ème édition des TRANSPIADES, randonnées VTT labélisée « RANDO D'OR ».



PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Samedi 7 juin

Sur pré-inscription uniquement, Randonnée VTT d'environ **15 kilomètres** (parcours VTT tout public) ponctuée par un ravitaillement gourmand. Le départ se fera à **17h30** depuis le CIL situé sur la commune de Saint-Julien-le-Montagnier (83).

Pour la soirée, une restauration (sur inscription) ainsi qu'un concert en accès libre animé par Le groupe **BlackHands Society** seront proposés.

Dimanche 8 juin

VTT : 6 parcours de 10 à 70 kilomètres adaptés aux VTT et VTAE.

2 parcours « FAMILLE » :

- 10 km / 100 D+ : parcours à faible dénivelé et adapté aux plus jeunes, essentiellement sur pistes.
- 16 km / 250 D+ : parcours pour une première expérience en VTT, boucle ludique à dénivelé modéré.

2 parcours « RANDO » :

- 25 km / 600 D+ : parcours sportif pour vététistes un peu entraînés.
- 40 km / 800 D+ : boucle historique du tour des 3 villages des Transpiades (Vinon-sur-Verdon, Ginas-servis et St-Julien-le-Montagnier), parcours accessible aux vététistes un peu entraînés.

2 parcours « EXPERT » :

- 55 km / 1500 D+ et 70 km / 1800 D+ : parcours experts, forts dénivelés, pour les vététistes avertis.

Randonnée pédestre : Boucle balisée de 13 kilomètres qui parcourt les sentiers de la commune de Saint-Julien. La randonnée est ouverte à tous, les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte.

Gravel : 2 parcours

70 km / 1300 D+ et 45 km / 750 D+. 50 % de petites routes et 50 % de pistes

Amoureux des beaux paysages de Provence et de nature, n'hésitez pas à participer à cette édition en vous inscrivant directement sur notre site internet : <https://transpiades.com/tp/>

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook (Tans-piades).



SORTIR À VINON

PROGRAMME COMITÉ DES FÊTES

FÊTES FORAINES SUR LE PARKING DU VERDON

Du vendredi 11 au lundi 14 juillet 2025

Vendredi 11 juillet

Pétanque mêlée 2x2 + FP tirage à 15h.

Soirée animée par le groupe XXL.

Samedi 12 juillet

Jeu provençal choisi 2X2 400€ + FP tirage à 9h.

Soirée animée par le groupe Dust.

Dimanche 13 juillet

Pétanque femmes 2x2 choisie 150 € + FP tirage à 14h30.

Pétanque hommes 2x2 choisie 150 € + FP Tirage à 15h.

Pétanque mixte choisie 2H + 1F 150 € + FP tirage à 21h30.

22h Feu d'artifice offert par la Municipalité sur les bords du Verdon.

Soirée animée par le groupe Memories 06.

Lundi 14 juillet

Soupe au pistou sur réservation à partir de 12h.

Pétanque choisie 2X2 100 € + FP tirage à 15h.

Du jeudi 14 au dimanche 17 août

Jeudi 14 août

Pétanque femmes 2x2 choisie 150 € + FP tirage à 14h30.

Pétanque hommes 2x2 choisie 150 € + FP tirage à 15h.

Pétanque mixte choisie 2H + 1 F 150 € + FP tirage à 21h30.

Soirée animée par le groupe Soul Azur.

Vendredi 15 août

Concours des enfants jusqu'à 12 ans.

Pétanque mêlée 2x2 tirage à 10h.

Pétanque choisie 2x2 100 € + FP tirage à 15h.

Soirée animée par le groupe Eclyp's Musique.

Samedi 16 août

Jeu provençal 2x2 400 € + FP tirage à 9h.

Soirée Beach Party animée par D Factory Events.

Dimanche 17 août

Aïoli sur réservation à partir de 12h.

Pétanque mêlée 2x2 100 € + FP tirage à 15h.

SAMEDI 2 AOÛT SUPER LOTO NOCTURNE

En plein air

à partir de 20h

sur l'Esplanade le Cours

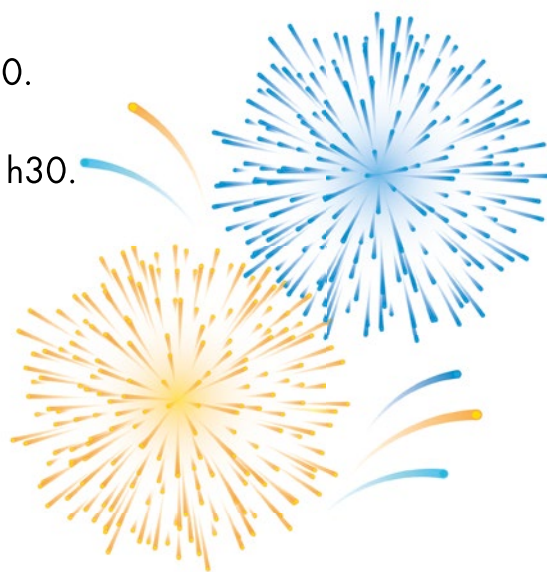
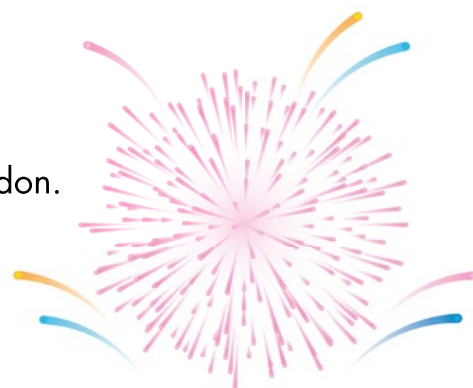
Buvette et petite restauration sur place

Nombreux lots !!

Organisé par le comité des fêtes

et le comité municipal

du cadre de vie



**Buvette et restauration
au stand du comité des fêtes
Concours organisés
par la Boule du Verdon**

LA MAISON DU PARTAGE FAIT PLACE À L'ART !

Depuis 2018, l'espace d'accueil du Centre Social et Culturel **la Maison du Partage** se transforme, chaque mois, en galerie d'art éphémère.

Peintures, photos, tapisseries, tableaux colorés ou photos engagées... chaque exposition est une invitation à la découverte.

- Plus de **35 artistes** ont déjà répondu à l'appel, certains revenant même exposer plusieurs fois, avec des styles ou dans des univers différents. Que l'on soit amateur, curieux ou passionné d'art, ces expos éphémères, **gratuites et ouvertes à tous**, apportent de riches émotions.

Ce projet, c'est bien plus que de l'art sur les murs : c'est un moyen, de **faire vivre le lieu, de rendre l'art et la culture accessibles à toutes et à tous, et d'inviter le public à découvrir les nombreuses activités** proposées par la Maison du Partage, dans les différents pôles ! (Programmes famille, jeunesse, seniors, ateliers solidaires ou soirées culturelles et festives...).

- Une expo, un sourire, une rencontre, des échanges... C'est aussi ça, la Maison du Partage !

- **Envie d'exposer ?** Venez réserver votre créneau à l'accueil et partager votre passion !

- **Horaires d'ouverture :** du lundi au vendredi 9 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h.

Venez découvrir la prochaine exposition éphémère à la Maison du Partage !

EXPOSITION

ENTRÉE LIBRE

à l'accueil
de la Maison
du Partage

ENTRÉE LIBRE

Mireille Gastaldi
ARTISTE PEINTRE

EXPOSE SES TABLEAUX

**Du 1er au
30 Juin 2025**

04.92.79.34.62
Csc MdPartage
lamaisondupartage_vinon
csc.maisondupartage@orange.fr
162 Avenue de la Libération
83560 Vinon Sur Verdon

LA MAISON DU PARTAGE
Centre social et culturel

Le Département
Pays de l'Est
Carsat
dly
Mairie de Vinon-sur-Verdon

UN PETIT DÉJEUNER, UN GRAND MOMENT DE PARTAGE !

L'été s'annonce doux et chaleureux à Vinon-sur-Verdon, et, avec lui, revient une belle initiative dédiée aux seniors : « **Les P'tits Déj. de l'Oustau** ».

Des rendez-vous matinaux qui mêlent convivialité, partage et douceur de vivre. Durant le mois de juillet, tous les matins de 9h30 à 11h30, les seniors sont invités à se retrouver sous le mico-coulier de l'oustau pour partager un petit déjeuner dans une ambiance détendue et chaleureuse.

Une pause gourmande en plein air, où discussions, sourires et café fumant seront au rendez-vous. Et pour varier les plaisirs, **chaque mardi matin, le décor change : direction les berges du Verdon**, pour un moment de détente au fil de l'eau, toujours de 9h30 à 11h30. L'occasion par-



faite de se reconnecter à la nature, tout en cultivant les liens sociaux si précieux à tout âge.

Organisés par la Maison du Partage, ces petits déjeuners s'inscrivent dans une volonté d'animer la vie locale et de favoriser les rencontres dans un cadre

apaisant. Ouverts à tous les seniors de la commune, ces moments sont entièrement gratuits.

Pour plus d'informations, contactez la Maison du Partage : tél. 04 92 79 34 62

- csc.maisondupartage@orange.fr
- Instagram : @lamaisondupartage_vinon
- 162 Avenue de la Libération, 83560 Vinon-sur-Verdon

PROTÉGEONS NOS CHATS : PENSEZ À LA STÉRILISATION !

L'association « les Chats de Vinon » poursuit sa lutte contre la surpopulation féline sur la commune ! Grâce au soutien de la mairie, à la convention 30 Millions d'Amis et à la précieuse collaboration de la clinique vétérinaire de Vinon, les membres de l'association poursuivent leurs actions en faveur de la stérilisation.

Avec l'arrivée des beaux jours, les chats profitent eux aussi du soleil... et pour les non-stérilisés, c'est la saison des amours ! Mais êtes-vous vraiment prêt à en gérer les conséquences ?

Si votre chat n'est pas stérilisé, vous avez sans doute remarqué quelques désagréments :

- Pour les mâles : marquage urinaire à l'odeur persistante, fugues prolongées, bagarres (et leurs blessures coûteuses), maladies transmissibles (sida du chat, leucose).
- Pour les femelles : miaulements incessants, comportements agités... et des portées de chatons à répétition (jusqu'à 10 par portée !).

Chaque chat non stérilisé contribue directement à la surpopulation féline, avec des conséquences sur l'hygiène publique et l'environnement. Les chats errants qui squattent vos jardins et les chatons abandonnés



sont le résultat d'un manque de stérilisation.

La solution est simple : faites stériliser et identifier vos chats !

Besoin d'informations ou d'aide ? L'association Les Chats de Vinon est à votre disposition :

Mail : leschatsdevinon@gmail.com

Téléphone : 06 69 15 23 81

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE VINON-SUR-VERDON

Les chasseurs de France, sous l'égide de la Fédération Nationale des Chasseurs, lancent un grand mouvement de défense de leurs traditions et de la ruralité.

Ces revendications font suite à plusieurs décennies d'attaques envers les différentes pratiques cynégétiques de nos régions. Ces contraintes liberticides sont savamment élaborées par quelques technocrates européens, adeptes de la prolifération des normes et totalement déconnectés des réalités de terrain.

Nous réaffirmons notre détermination à défendre la chasse, véritable art de vivre de nos zones rurales. Cette activité conviviale permet à l'ensemble de ses pratiquants de transmettre des savoirs ancestraux et de se reconnecter avec la nature. Cette passion est un précieux remède contre cette société déshumanisée et artificielle, qui uniformise tout.

Afin de défendre nos valeurs, la Fédération Nationale des Chasseurs a demandé à toutes les sociétés de chasse de France, de remettre à chaque maire, un manifeste qui regroupe l'ensemble de nos revendications, en matière de défense de notre passion. Le conseil d'administration de la Société de chasse de

Vinon a donc profité d'une réunion de travail en mairie, pour remettre officiellement à son maire, Claude Cheilan, lui-même chasseur, ce manifeste, qui a été signé par les deux entités.

Le président, Michel Barlatier



DO YOU SPEAK ENGLISH ?

L'association PICCADILLY dispense des cours d'Anglais en groupes et individuels pour tous les publics.

Des stages en immersion seront orga-

nisés cet été comme lors de toutes les vacances.

Contactez Olivier au 0787384574
ou olivierbrouaux83@gmail.com.



COUNTRY DANCE PASSION

Les cours de danse country de notre club Country Dance Passion touchent bientôt à leur fin ! Nous vous donnons dès à présent rendez-vous lors du Forum des Associations en septembre.

Venez découvrir notre club et son ambiance Far West joviale ! Le club est ouvert aux danseurs de tout âge (nous avons quelques jeunes éléments cette année !) et **les deux premiers cours sont gratuits.**

Nous restons également disponibles tout l'été pour réaliser des prestations country (démonstration, initiation) pour des fêtes locales ou des événements spécifiques. N'hésitez pas à nous contacter et à aller sur notre site pour plus d'informations :

<https://sites.google.com/view/countrydancepassion/country-dance-passion>.



Bal country spécial Saint Patrick organisé par Country Dance Passion dans la salle des Fêtes
le 29 mars 2025

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE MAKTOUBA UNE PASSION DESTINÉE ... A VOS AGENDAS

!!! Notre spectacle approche à grand pas et cette année encore nos danseuses réaliseront leurs performances sur la scène du Théâtre Jean Le Bleu à Manosque ! Au programme ? Des nouveautés et donc des surprises !! mais chuuuuut!.....il y aura aussi du bollywood, du contemporain, du ragga/dancehall, de l'oriental, des danses latines, danses africaines, du cheerleading/cheerdancing etc. Tout un panel de disciplines pour ravir notre cher public!!

MERCREDI 4 JUIN 2025 - 19h00 - salle Jean le Bleu Manosque

Vente des billets auprès de Naama 06 88 35 07 04

Prévente : 5,00 euros

TARIF UNIQUE Sur place : 10,00 euros

NOUVEAUTÉS ! NOUVEAUTÉS ! La rentrée se prépare déjà avec la reconduction de toutes nos disciplines actuelles et l'arrivée de nouvelles : la K-POP et du LAP Dance/ High Heels (Attention ! à partir de 16 ans et seulement 18 places) et du Cheerleading/cheerdancing pour nos événements sportifs. Retrouvez toutes nos infos sur notre page facebook Centre Chorégraphique Maktouba

Mail : centre.choregraphiquemaktouba83@yahoo.com



L'ACSV FÊTE SES 60 ANS !!!!

L'ACSV
fête
ses 60 ans

13 JUIN
SPECTACLE
DE DANSE

14 JUIN
EXPO ET
DÉMO

Renseignements
04.92.78.81.68

SECTION BEAUX ARTS

À l'occasion de la fête de l'ACSV, la section beaux-arts sera présente **le samedi 14 juin 2025, entre 14 h et 17h**, à la salle de fêtes. Nous vous accueillerons pour vous présenter notre section, ainsi que quelques-unes de nos activités.

Vous allez pouvoir assister à une démonstration de linogravure. La linogravure est une technique d'impression et de gravure pratiquée sur des plaques de linoléum. Cet art consiste à retirer de la matière, de ces plaques, en les creusant selon la technique en taille d'épargne. La surface du matériau est ensuite peinte pour obtenir des effets de reliefs.

Vous aurez aussi la possibilité de participer à des ateliers de peinture, dessin et impression en monotype.

Le monotype, en estampe, est un procédé d'impression sans gravure qui produit un tirage unique. Il consiste à peindre à l'encre typographique, à la peinture à l'huile ou à la gouache, sur un support non poreux comme du verre, du métal ou du plexiglas.

Merci de vous adresser au secrétariat de l'ACSV pour connaître les horaires de chaque activité.

L'impression en monotype ayant un nombre de places limité, veuillez-vous inscrire auprès du secrétariat de l'ACSV.

SECTION THÉÂTRE

Comme chaque année, le théâtre « LE LILAS » de Manosque a organisé son traditionnel Festival du Théâtre Amateur.

11 enfants de l'ACSV ont participé à ce festival, au Moulin de St André, mercredi 28 mai.

Un grand bravo à ces futurs artistes qui se retrouvent tous les mercredis de 16h45 à 18h30 à la salle des

fêtes, avec Pieter SMIT, animateur et membre du théâtre « Le Lilas ».

Une deuxième représentation est prévue le samedi 14 juin dans le cadre du 60ème anniversaire de l'ACSV à la salle des fêtes.

Nous vous y attendons très nombreux !

SECTION GYMNASTIQUE *Uniquement des championnes chez nos Étoiles !*

Le 29 mars dernier, les compétitrices de la section gymnastique acrobatique de l'ACSV ont participé à leur compétition régionale à Orange, et toutes sont revenues avec un titre régional !

- Duo Amélya & Valentine : Championnes régionales
- Trio Alexia, Ava & Anouk : Vice-championnes régionales
- Quatuor Candice, Léna, Maïlo & Stelly : Championnes régionales
- Trio Mattea, Mélina & Giulia : Vice-championnes régionales

- Quatuor Aurianne, Éloïse, Mélusine, Maëline : Troisièmes régionales

De plus, le quatuor d'Aurianne, Éloïse, Mélusine et Maëline s'est qualifié pour participer au Championnat de France, qui s'est déroulé le vendredi 9 mai à Mulhouse !

N'hésitez pas à consulter notre page FaceBook : "Les Étoiles de Vinon" pour voir leurs performances !

*Mélusine, Coordinatrice
de la section gymnastique acrobatique*



SECTION VOLLEY LOISIRS

En 2025, la section « Volley-Ball » Loisir de l'ACSV fait peau neuve !

La section adultes (mardi et jeudi soir) ainsi que la nouvelle section jeunes (collège) qui s'entraîne le jeudi de 17h30 à 19h00 au gymnase, ont reçu leurs nouveaux maillots réalisés grâce à la générosité de leurs sponsors. MERCI !



FOOTBALL : UNE BELLE SAISON POUR LE SC VINONNAIS

Notre premier de loto de l'année a été une belle réussite, nous remercions encore tous les donateurs, les bénévoles et les participants ! On se donne rendez-vous au prochain loto le 6 juillet, en plein air, sur la place du village pour clôturer l'année !

Notre stade a accueilli la finale départementale du foot en marchant ! Une nouvelle discipline qui mérite d'être découverte.



AIDEZ LE CLUB DU SC VINONNAIS

Nous avons ouvert une cagnotte en ligne afin d'aider les finances du Club.

Pour faire un don, n'hésitez pas à flasher le QR code ou à copier le lien ci-dessous, même la plus petite somme est importante.

Les dons aux Associations sont déductibles des impôts à hauteur de 60%.

Flashez le QR code ou copiez le lien



Merci



<https://www.helloasso.com/associations/sporting-club-vinnonnais/formulaires/1>

Nos jaunes et noirs se sont battus comme des lions pour leur première finale. Bravo à eux !

Le même jour, nos deux équipes "SENIORS" ont foulé la pelouse avec à la clé deux belles victoires à domicile !

On se retrouve le 14 et 15 juin pour les journées des débutants (U6 à U9) et le 5 juillet pour notre dernier tournoi de la saison : le tournoi des amis du SC Vinonnais !

Nous remercions tous nos joueurs, petits et grands, qui ont fait une belle saison ! Merci aux nombreux licenciés qui portent haut et fort les couleurs de Vinon.

Le président, Daniel Chastel



La lettre de Charlotte

Notre terre du Sud ne tient pas toujours ses promesses de soleil et de ciel bleu ! Ciel gris, vent et pluie ont démenti ce contrat signé avec notre quotidien d'usage, ces derniers mois. Comme quoi, rien n'est immuable ! Entrons donc le cœur léger dans ces beaux jours à venir, espérant déjà que la canicule ne viendra pas nous « ensucar » (nous accabler de chaleur, nous assommer !).

L'église paroissiale Saint Sauveur, ou N.D. de l'Assomption :

Cette église aurait été construite au XII^e siècle, sur l'emplacement d'une église plus ancienne (Saint Pierre). **En 1600, du nom de « Chapelle des Hospitaliers », elle est devenue église paroissiale.** Celle incluse dans le quartier de la Vière, le village fortifié - (en provençal, « Vila », assemblage de maisons en rues, ordinairement fermé par une clôture) - appelée « église Notre Dame » avait été détruite en 1591 avec toute l'agglomération, par les troupes de Lesdiguières (1).

NB : en 1854, le Conseil Municipal décide de construire une nouvelle église au « quartier du Cours », mais ce projet de sera pas réalisé. Il y eut ensuite plusieurs tentatives de construction d'église, en bas du village et de la rue Grande, quartier qui se développait, mais aucune n'a pu aboutir.

Notre Dame de l'Assomption ou Saint-Sauveur, se situe tout au sommet du rocher, anciennement entouré de remparts « le barri » dominant le village, et de ses ruelles. Elle a été restaurée au XIX^e siècle (1854) et à nouveau en 2003, après un incendie criminel du 14 septembre 2001, qui l'avait partiellement endommagée.

L'édifice a deux nefs : la nef principale, celle de la Chapelle du XV^e siècle, se termine par une abside romane. L'autre nef, qui est un bas-côté, a été rajoutée au XVII^e siècle pour l'agrandir. Les chapiteaux de la nef principale sont sculptés de motifs végétaux, géométriques et figuratifs. Le portail sud de l'église est orné d'un tympan sculpté représentant la scène du Jugement dernier. Le tout, d'une grande qualité artistique.

L'église Saint-Sauveur ou Notre-Dame de l'Assomption est un bâtiment remarquable par son architecture. Elle est de style roman provençal. La nef est voûtée en berceau brisé, ce qui est caractéristique de ce style.

A l'intérieur **plusieurs retables, reliquaires, tableaux et statues sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques**, dont la statue en bois (Vierge à l'enfant assise) de Notre Dame de La Durance (Chapelle aujourd'hui en ruine au quartier de la Peyre Verde). Parmi les œuvres classées datant du XVIII^e siècle, le retable et tableau de la Sainte Famille, le tableau de la crucifixion et des âmes du Purgatoire. **Un triptyque de l'école de Bréa (Vierge à l'enfant entourée de St Jean Baptiste) est une œuvre classée du XV^e siècle. (2)**



L'Église Saint-Sauveur ou Notre-Dame de l'Assomption est un bâtiment historique et artistique important. C'est également un lieu incontournable pour les visiteurs de la région.

Chaque 15 août, **l'Assomption y est fêtée. Elle commémore le terme de la vie terrestre de la Vierge Marie, Mère de Dieu. C'est avec son corps et son âme qu'elle est « élevée au ciel », c'est-à-dire entrée directement dans la gloire de Dieu. Cette croyance a été définie comme un dogme par l'Église catholique. (un dogme est une vérité de foi, vérité fondamentale proclamée par l'église – NDLR).**

L'église est classée monument historique depuis 1907.

Si le courage ne vous manque pas, n'hésitez pas à monter en haut de notre « rocher » pour y découvrir cet édifice, qui – hormis le fait d'être avant tout un lieu de culte - présente des qualités architecturales, et contient des œuvres historiques remarquables. Charlotte



1. François de Bonne, né le 1er avril 1543 à Saint-Bonnet-en-Champsaur, était un militaire français - Seigneur de Lesdiguières et du Glazil, puis 1er duc de Lesdiguières et pair de France, maréchal de France et dernier connétable de France.

2. Ludovic (Louis) Bréa un artiste peintre de l'École des Primitifs Niçois (fin du XV^e siècle), issu d'une famille d'artisans tonneliers fixée dans la ville de Nice depuis des générations. Il serait né en 1452. La famille Bréa serait originaire de Montaldo en Italie. On peut penser que Ludovic BREA a commencé à étudier chez Jacques Durandi, peintre connu à Nice. Les peintures de BREA se présentent sous la forme de retables en panneaux de bois encadrés par un décor sculpté et doré. Le retable est destiné à servir de support à la dévotion collective, il est toujours situé dans un lieu de culte (église ou chapelle). L'origine du mot renvoie à sa fonction liturgique et à son emplacement (retro tabula) : il surmonte l'autel. Il est composé d'un panneau rectangulaire dont la largeur varie selon les périodes. Il est posé sur un long panneau compartimenté appelé la "prédelle" et tout en haut "le revers" qui sert à la protection du retable.

Sources : Les terroirs de Vinon et alentours – Joseph Piégay – Wikipedia – documents divers



PRÉVENTION CANICULE - CCAS

Vous êtes âgés, handicapés, fragiles et isolés à votre domicile.

Vous souhaitez bénéficier d'une aide en cas d'Alerte et d'Urgence Canicule.

Inscrivez-vous sur le registre du C.C.A.S, ou faites-vous inscrire par un proche.

Contact : Delphine Colantonio
04.92.78.96.09
ccas@vinon-sur-verdon.fr

Il est de la responsabilité du maire de procéder à titre préventif au recensement des personnes âgées et handicapées isolées à leur domicile. Le principe général de ce registre est une prise de contact régulière avec la personne inscrite pour s'assurer de sa bonne santé.

Delphine Colantonio, référente canicule au sein de votre commune, ainsi que les membres et bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale pourront, si vous le souhaitez, vous rencontrer à votre domicile, vous contacter par téléphone, pour vous apporter aide et soutien en cas de fortes chaleurs et de canicule.

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR
À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule, quels sont les bons gestes?



JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si **je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.**
Si **je prends des médicaments** : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Le démarrage du chantier est théoriquement prévu à partir du 15 juin 2025. Dans un premier temps, mise en place des installations de chantier, des échafaudages, et neutralisation des réseaux.

Durant ces travaux, les messes hebdomadaires auront lieu à la chapelle.

Durée approximative :

4 mois - du 15 juin au 15 octobre.





LE MARCHÉ DOMINICAL REVIENT SUR LA PLACE À PARTIR DU 15 JUIN !



sédentaires vont revenir sur la place du Cours.

La fin du chantier de réaménagement de l'esplanade Yves Guis permet au marché dominical de s'installer dans des conditions optimales, offrant un cadre plus agréable pour flâner, faire ses emplettes, retrouver les producteurs et commerçants locaux, qui ont désormais accès à des réseaux électriques totalement rénovés et normalisés.

Bonne nouvelle pour les habitués du marché de Vinon, ainsi que pour les commerces du centre ville : à compter du dimanche 15 juin 2025, les étals des commerçants non

Circulation et stationnement interdits tous les dimanches sur l'ensemble des parkings du Cours

Pour garantir le bon déroulement du marché et la sécurité de tous, un nouvel arrêté municipal (n°2025/093/PM) prévoit que, **chaque dimanche à partir du 15 juin, la circulation et le stationnement seront interdits sur l'ensemble des parkings du Cours, y compris les zones bleues et blanches, à partir de 5 h du matin jusqu'à 15 h 00.**

Afin d'éviter tous désagréments, ainsi que des frais de mise en fourrière, les usagers et les riverains sont vivement invités à anticiper ces nouvelles règles et à stationner leurs véhicules hors du périmètre concerné par l'installation des forains, dès le samedi soir.

Nous vous donnons donc rendez-vous dès le dimanche 15 juin, pour faire votre marché au cœur du village, afin de découvrir un espace public totalement remanié, sécurisé et esthétique !

MOUSTIQUE TIGRE : ADOPTONS LES BONS GESTES POUR LIMITER SA PROLIFÉRATION !



Avec l'arrivée des beaux jours, le moustique tigre refait son apparition. Présent dans notre région, ce nuisible n'est pas seulement gênant, il peut aussi être un vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. Pour limiter sa prolifération, chacun peut agir en adoptant quelques gestes simples et efficaces.

Supprimons les eaux stagnantes !

Le moustique tigre pond ses œufs dans de petites quantités d'eau. Il est donc essentiel de supprimer toutes les eaux stagnantes autour de chez soi, notamment :

- Vider et retourner les soucoupes sous les pots de fleurs,
- Vérifier que les gouttières s'écoulent correctement,
- Couvrir les récupérateurs d'eau avec un filet,
- Ranger à l'abri les arrosoirs, seaux, jouets d'enfants et tout objet pouvant retenir de l'eau,
- Changer l'eau des vases au moins une fois par semaine,

- Entretenir les piscines et bassins (utiliser des larvicides si nécessaire).

Entretien du jardin : une barrière naturelle

- Un jardin bien entretenu limite la présence du moustique tigre :
 - Tailler régulièrement les haies et arbustes,
 - Débroussailler et tondre la pelouse,
 - Éliminer les déchets végétaux qui retiennent l'humidité,

Se protéger des piqûres

Même avec une bonne prévention, il est parfois difficile d'éviter totalement les moustiques. Voici quelques conseils pour se protéger efficacement :

- Porter des vêtements longs et amples, surtout en soirée,
- Appliquer un répulsif anti-moustique adapté (demandez conseil à votre pharmacien),

- Installer des moustiquaires sur les fenêtres et autour des lits,
- Utiliser un ventilateur : le moustique tigre, peu robuste, a du mal à voler contre le vent.

Un problème de moustiques ? Signalez-le !

Si, malgré toutes ces précautions, vous constatez une prolifération anormale de moustiques, vous pouvez le signaler sur la plateforme officielle www.signalement-moustique.anses.fr.

LES GESTES SIMPLES À EFFECTUER CHAQUE SEMAINE



J'élimine les eaux stagnantes.



Je supprime ou je couvre les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins).



Je vérifie le bon écoulement des eaux pluviales (gouttières, grilles d'évacuation, etc.).

COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?



J'utilise des produits anti-moustiques.



Si j'en dispose, j'allume la climatisation ou le ventilateur.



Je porte des vêtements longs, amples et clairs.

LA FRANCE, CHAMPIONNE DU MONDE DE LA FUSION NUCLÉAIRE GRÂCE AUX CHERCHEURS DU CEA CADARACHE !

Le 12 février 2025, le Tokamak West du CEA, sur le site de Cadarache à Saint-Paul-lès-Durance, battait le record mondial de durée de plasma, dépassant de 25% le précédent record détenu par le Tokamak East en Chine.

Plongeons au cœur de ce donut géant où s'est déroulé cet exploit, de bon augure pour la technologie des plasmas de fusion, sur laquelle se base le projet Iter.

La fusion nucléaire, késako ?

Avant de commencer, il est essentiel de faire une parenthèse théorique de chimie physique.

Tout ce qui existe sur Terre et dans l'espace, est composé de briques, les molécules, elles-mêmes composées de briques élémentaires, les atomes. Par exemple l'eau est composée d'un atome d'oxygène, noté O, et de 2 atomes d'hydrogène, notés H, ce qui donne la molécule H₂O.

Les atomes contiennent un noyau, composé de neutrons et de protons, autour duquel gravitent des électrons. Dans le noyau, les neutrons et les protons sont liés par une force, la plus puissante de la nature : l'interaction forte porteuse de l'énergie de liaison nucléaire.

Il existe deux solutions pour parvenir à récupérer cette énergie :

■ **La fission** : en cassant des noyaux dits « lourds » comme l'uranium-235 dans les centrales nucléaires,

■ **La fusion** : en fusionnant 2 noyaux « légers », comme le deutérium ou le tritium (2 « jumeaux » de l'hydrogène).

C'est par des réactions de fusion que le soleil émet de la chaleur et de la lumière.

Mais pour que la réaction de fusion se fasse, on doit réunir des conditions de températures extrêmes, de l'ordre de plusieurs millions de degrés Celsius.

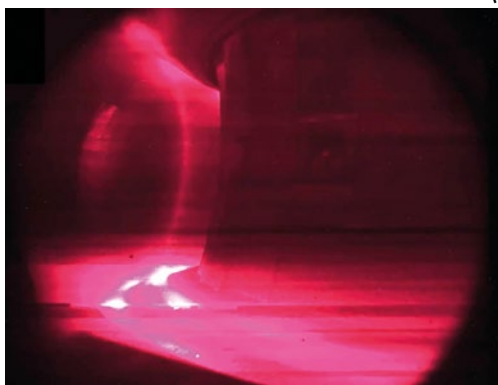
À ces températures, la matière n'est ni solide, ni liquide, ni gazeuse, elle est sous la forme d'une « soupe » : le plasma.

Dans le plasma, les noyaux et les électrons sont libres de circuler comme ils veulent. Dans un plasma d'hydrogène, principe que les scientifiques du CEA mettent en œuvre dans le Tokamak West, les noyaux fusionnent et forment un noyau plus lourd, en dégageant de l'énergie sous forme de chaleur et de lumière.

Le Tokamak, un donut géant surpuissant

Pour parvenir à réaliser une réaction de fusion, il faut donc un équipement capable d'atteindre des températures extrêmement élevées permettant au gaz utilisé d'être à l'état de plasma.

Mais ce n'est pas la seule contrainte. Pour que le plasma ne se refroidisse pas au contact des parois de l'enceinte, il faut l'empêcher de les toucher. Pour cela un champ magnétique hyper puissant (100 000 fois supérieur à celui de la Terre) guide les particules de plasma tels des rails. La structure en tore (sorte de donut) du Tokamak permet de répondre à ces contraintes.



Pour produire de l'électricité à l'échelle industrielle, l'enjeu principal est de maintenir un plasma de fusion stable le plus longtemps possible.

L'équipe du CEA de Cadarache y est parvenue en battant donc le record mondial de plasma en fusion le 12 février 2025 : en dépassant de plus de 25% le précédent record détenu par le Tokamak East en Chine, ils ont

atteint un temps de plasma de fusion de 1337 secondes soit plus de 22 minutes !

« WEST a franchi une étape technologique importante en maintenant un plasma d'hydrogène pendant plus de vingt minutes grâce à l'injection de 2 MW de puissance de chauffage. Les expériences vont se poursuivre en augmentant cette puissance. « Cet excellent résultat permet à WEST et à la communauté française de se positionner au premier plan pour préparer l'exploitation d'ITER. » a commenté Anne-Isabelle Etievre, directrice de la recherche fondamentale au CEA.

Ce type d'essai permet également de tester la résistance des composants du Tokamak aux rayonnements du plasma sans par ailleurs le polluer en retour.



Le Tokamak West a ainsi pour but de valider plusieurs objectifs scientifiques liés à un composant critique d'Iter : le divertor en tungstène activement refroidi. Ce composant sert à récupérer les atomes d'hélium produits durant la réaction de fusion nucléaire.

Et la production d'électricité dans tout ça ?

Dans les parois du Tokamak circule un fluide caloporteur qui récupère la chaleur dégagée lors des réactions de fusion. Cette chaleur permet ensuite de produire de la vapeur qui actionne des turbines pour générer de l'électricité.

D'après le site du CEA, « la fusion pourrait devenir une nouvelle ressource d'énergie illimitée, sans risque majeur, et sans déchets hautement radioactifs à stocker ».

La suite au prochain record...

Source :

CEA <https://www.cea.fr> - Iter <https://www.iter.org/fr>

Crédits CEA

STATIONNEMENT À VINON : DE NOUVELLES RÈGLES POUR MIEUX PARTAGER L'ESPACE PUBLIC

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et d'amélioration de la mobilité, la commune a récemment mis en place de nouveaux aménagements et règles concernant le stationnement sur son territoire.

• Des emplacements pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Six emplacements de stationnement sont désormais réservés à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Ces emplacements sont situés sur le parking du Cours et de l'esplanade Yves Guis :

- 4 places en zone bleue et 2 places en zone blanche.

L'usage de ces places est strictement réservé aux véhicules en charge et disposant d'un certificat d'immatriculation électrique ou hybride rechargeable. Le stationnement est limité à 2 heures par jour, avec obligation d'utiliser un disque de stationnement en zone bleue.

Tout véhicule non branché ou dépassant la durée autorisée pourra être considéré comme en stationnement gênant, avec risque d'immobilisation ou de mise en fourrière.

• Rappel sur les zones bleues

Le stationnement en zone bleue est gratuit, mais limité à 1h30 maximum, quel que soit l'emplacement. Ces zones sont signalées par une peinture bleue au sol et des panneaux réglementaires.

Le stationnement y est autorisé du lundi au vendredi (hors jours fériés), selon les horaires suivants :

- Rue Grande (face à la Poste) : de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Parking du Moulin de Saint-André (accès esplanade Briano) : de 8h30 à 18h.

- Parking de la salle des fêtes, esplanade Yves Guis, le Cours, rue du Bayle : de 8h à 12h et de 14h à 18h.

- Parking du cimetière (chemin de Saint-Pierre) : de 8h à 18h.

Pendant ces plages horaires, le disque de stationnement est obligatoire sur le pare-brise, avec l'heure d'arrivée bien visible. Au-delà du temps autorisé, le véhicule est en infraction et peut être verbalisé.

À noter : en dehors de ces horaires, le soir, la nuit, les week-ends et jours fériés, le stationnement est libre, sans limite de durée. Cette organisation vise à faciliter la rotation des véhicules en journée tout en permettant aux riverains de se garer plus facilement à proximité de leur domicile hors des heures réglementées.

En dehors des emplacements matérialisés au sol, le stationnement est strictement interdit, notamment sur les places, ronds-points, carrefours et placettes de retournement ainsi que sur les parties de voies situées avant un dispositif de fermeture à la circulation (barrières, bornes...).

• Des emplacements réservés aux livraisons.

Pour favoriser les livraisons tout en assurant la fluidité du stationnement, des zones spécifiques sont désormais réservées aux véhicules de livraison sur :

- Le parking du Cours.
- L'esplanade Yves Guis.
- La placette de retournement de la rue du Bayle.

Ces emplacements sont réglementés du lundi au vendredi, de 6h à 19h, avec une durée de stationnement limitée à 15 minutes par véhicule. Tout dépassement est passible de verbalisation.



CNI/PASSEPORT

La mairie de Vinon-sur-Verdon dispose depuis mai 2024 du dispositif de recueil pour les cartes d'identité/passeports.

Si vous souhaitez faire ou refaire vos documents d'identité, voici la marche à suivre :

Réalisez votre pré-demande sur le site <https://ants.gouv.fr> (attention cette démarche est gratuite, si au terme de la démarche, le site vous demande de payer c'est que vous n'êtes pas sur le site du gouvernement). Pour le passeport et le renouvellement d'une carte d'identité perdue ou volée, vous pourrez acheter vos timbres fiscaux en ligne.

Lorsque vous avez terminé votre pré-demande en ligne, il est vivement conseillé d'imprimer ce document puisqu'un QR code est généré automatiquement, ce qui facilite le recueil des informations lors du rendez-vous en mairie.

Vous ne possédez pas d'ordinateur ou vous n'êtes pas à l'aise avec les démarches internet, il est possible, soit de récupérer un dossier papier à la mairie, soit de réaliser vos démarches dans des établissements France Service (<https://www.france-services.gouv.fr/> pour trouver celui qui est le proche de chez vous).

Lorsque vous avez réalisé votre pré-demande, vous devez prendre rendez-vous auprès de la mairie soit directement à l'accueil, soit sur le site de la mairie de Vinon-sur-Verdon <https://www.vinon-sur-verdon.fr/>

Le jour du rendez-vous présentez-vous avec :

Le pré-demande imprimée ou le numéro de celle-ci ou le dossier papier (rédigé intégralement en noir et en majuscules).

- S'il s'agit d'un renouvellement, le titre d'identité devra être présenté.
- Un justificatif de domicile de moins d'1 an avec adresse correspondant à celle mentionnée sur la pré-demande (quittance de loyer et bail de particuliers non recevables). En cas de certificat d'hébergement, il faudra fournir le justificatif de domicile et de la carte d'identité de l'hébergeant.
- Photos d'identité récentes non découpées, elles doivent être bien cadrées, la tête ne doit pas être coupée, les lunettes retirées, bouche fermée et le visage dégagé. Si les photos ont déjà été utilisées pour



une carte d'identité ou un passeport, il faut absolument que ces documents aient été émis dans les 6 mois. Le cas échéant de nouvelles photos seront demandées.

■ Pour un changement d'état civil (mariage, veuvage, divorce, changement de nom ou de prénom) le livret de famille, et ou l'acte de naissance, sera demandé.

■ Pour le passeport ou la demande de renouvellement de carte nationale d'identité perdue ou volée, des timbres fiscaux sont à fournir, soit réglés en ligne lors de la pré-demande (fournir impérativement le justificatif de paiement avec QR code) soit achetés dans un bureau de tabac.

■ Pour les mineurs, leur présence est obligatoire. Il faudra fournir la carte d'identité du représentant légal. En cas de divorce, le jugement de divorce doit être fourni et en cas de garde alternée un justificatif de domicile du 2ème parent est nécessaire.

■ Formulaire de déclaration de perte en cas de perte du document d'identité.

D'autres pièces justificatives peuvent être exigées en fonction de la situation personnelle. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Lors du rendez-vous à la mairie, la présence du demandeur est obligatoire puisqu'une prise d'empreintes est réalisée à ce moment-là (pour les mineurs à partir de 12 ans), les documents énumérés ci-dessus seront réceptionnés et envoyés à la préfecture.

Lorsque les titres sont réceptionnés, vous recevez un « SMS » vous indiquant qu'ils sont disponibles à la mairie. **Vous devez alors prendre un nouveau rendez-vous** pour venir les chercher. Une prise d'empreintes est de nouveau réalisée pour la délivrance des titres. Il sera également nécessaire de restituer vos titres périmés.

Attention : vous avez 3 mois pour retirer votre titre à partir du moment où vous recevez le « SMS ». Passé ce délai, les titres seront détruits.

A l'approche des vacances et compte tenu des délais importants d'instruction et de fabrication, pensez dès maintenant à vérifier la validité de vos documents d'identité.

À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS DE LA COLLECTIVITÉ

Les services techniques : une équipe au service du quotidien vinonnais

Les services techniques municipaux sont au cœur du fonctionnement de la commune. Polyvalents et engagés, les 12 agents interviennent dans des domaines très variés : entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments communaux, voirie et mobilier urbain, propreté de la voirie, soutien logistique aux festivités et événements... Chaque membre de l'équipe a sa spécialité, mais tous savent s'adapter aux priorités du moment, au service des Vinonnais et du cadre de vie.

Dans ce numéro, nous mettons à l'honneur l'équipe des espaces verts, artisans discrets mais essentiels du cadre de vie vinonnais. À travers leur travail, c'est toute la commune qui respire un peu plus au fil des saisons... et qui a récemment obtenu sa deuxième fleur du label Villes et Villages Fleuris. Rencontre avec le responsable des espaces verts, David Lecoutour, qui s'exprime au nom de l'équipe.

Focus sur les agents des espaces verts.

Pouvez-vous nous parler de l'équipe des jardiniers municipaux ?

L'équipe « espaces verts » fait partie intégrante des services techniques. Parmi les 12 agents municipaux, plusieurs sont spécialisés dans l'entretien des espaces paysagers, mais chacun peut être amené à intervenir sur d'autres missions selon les besoins. C'est cette polyvalence qui fait notre force et garantit une bonne réactivité sur le terrain. Nous travaillons en binômes ou en petites équipes, selon les chantiers, avec une organisation bien rôdée.

Quels types d'espaces entretenez-vous dans la commune ?

Notre champ d'action est très large : massifs fleuris, ronds-points, parcs publics, esplanade Yves Guis...

Nous intervenons aussi sur des espaces plus spécifiques comme les berges du Verdon, le stade Auguste Combe, la crèche ou les écoles, où nous assurons l'entretien paysager autour des installations.

Nous entretenons également le cimetière, qui est volontairement enherbé. Ce choix s'inscrit dans une démarche écologique (zéro phyto) et permet de conserver un sol vivant tout en facilitant son entretien. L'herbe est tondue régulièrement pour conserver un aspect soigné.

Comment votre travail s'organise-t-il au fil de l'année ?

L'entretien des espaces verts suit bien sûr le rythme des saisons, mais aussi celui de la vie communale.

Par exemple, les tontes ou certains embellissements sont planifiés en fonction des festivités à venir, pour que les lieux soient accueillants et agréables au bon moment. En hiver, nous faisons les plantations d'arbres, les tailles profondes et l'entretien du matériel. Le printemps et l'automne sont consacrés aux plantations, tandis que l'été demande beaucoup de suivi : arrosage, désherbage, surveillance sanitaire des végétaux...

Nous appliquons également une gestion raisonnée de l'eau : l'arrosage automatique est programmé la nuit pour limiter les pertes par évaporation, et les bacs sont arrosés à la cuve trois fois par semaine. Le service assure aussi la maintenance des réseaux d'arrosage, en cas de panne ou de dégradation liées au vandalisme.

Depuis peu, nous expérimentons l'utilisation d'une petite serre. L'objectif à terme est de produire nos propres semis, pour gagner en autonomie et adapter nos plantations aux besoins réels de la commune.

Quand vous avez appris que la commune allait candidater pour la 2^{ème} fleur, comment vous êtes-vous organisés ?

On a tout de suite compris que ce serait un travail



d'équipe en coordination étroite avec les élus. Nous avons identifié les endroits ayant du potentiel et qui pouvaient faire l'objet d'amélioration, comme les entrées de ville ou les massifs du centre. Il a aussi fallu s'assurer que les pratiques respectueuses de l'environnement — comme le paillage, la gestion raisonnée de l'eau ou le zéro phyto — soient bien visibles et expliquées dans le dossier de présentation. Ce label, c'est vraiment la reconnaissance d'un travail collectif.

Ce label est-il une fierté pour l'équipe ?

Oui, vraiment. C'est une reconnaissance du travail de toute l'équipe sur la durée, pas seulement de quelques semaines avant la visite du jury. Et c'est aussi la preuve que l'on peut faire de belles choses avec des moyens raisonnables, tant qu'on a de l'envie et une bonne organisation.

Avez-vous un aménagement dont vous êtes particulièrement satisfaits ?

L'esplanade Yves Guis est un très bel exemple : c'est un espace pensé pour durer, conçu en collaboration avec les élus et les techniciens. On y a mis beaucoup d'attention, aussi bien dans le choix des matériaux que dans celui des végétaux. Voir les Vinonnais s'y promener, y faire une pause ou s'y retrouver, c'est une vraie satisfaction.

Que diriez-vous à un jeune qui voudrait rejoindre le service des espaces verts ?

Il ne faut pas avoir peur de travailler en extérieur, par tous les temps. Il faut avoir le sens du détail, être soigneux et patient. Le résultat ne se voit pas tout de suite : l'embellissement d'un lieu, c'est l'aboutissement de plusieurs années de travail, fait de petits gestes répétés avec rigueur. C'est aussi un métier gratifiant, car on contribue directement au cadre de vie des Vinonnais, et on sent que c'est apprécié.



DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DES DERNIÈRES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Conseil municipal du 30/01/2025

- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales.
- Projet de convention type de gestion de zone d'activités DLV agglo/commune de Vinon-sur-Verdon ;
- Désaffectation et déclassement d'une partie du domaine public rue du Canal ;
- Modification du formulaire N°2 dans le cadre de la convention de mise à disposition de matériel.
- Instauration d'un tarif exceptionnel pour occupation

temporaire du domaine public – terrasses du Cours ;

6. Convention de mise à disposition d'un poteau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie ;

7. Désignation d'un(e) conseiller(ère) municipal(e) pour la signature des pièces relatives au dossier d'urbanisme PC 083 150 24 00025.



Conseil municipal du 27/03/2025

- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales ;
- Autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition de 3 fonctionnaires au profit du BP Lotissement des Quartons ;
- Débat d'orientation budgétaire 2025 ;

■ Révision libre de l'attribution de compensation pour 2025 ;

■ Modification des tarifs (intégration jardins familiaux) révision règlement intérieur et convention ;

■ Autoriser le maire à signer la convention 30 millions d'amis ;

■ Autoriser le maire à signer la convention gestion en flux Var Habitat ;

■ Cession foncière – 22 rue des jardins ;

■ Bons d'achats et plantes « concours des maisons fleuries » ;

■ Avance trésorerie Syndicat Mixte Scènes de Haute-Provence ;

■ Fonds de concours à VINON pour travaux EP urbaines COURS ;

■ Impasse des pommiers - Procédure de transfert d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique.

Conseil municipal du 03/04/2025

- Rapport de la délégation du maire : décisions municipales ;
- Vote des comptes financiers uniques 2024 budget principal, budget annexe régie des pompes funèbres et Lotissement des Quartons ;
- Affectation du résultat (compte financier unique 2024) : budget principal ;
- Affectation du résultat (compte financier unique 2024) : budget annexe de la régie des pompes funèbres ;

■ Affectation du résultat (compte financier unique 2024) : Lotissement les Quartons ;

■ Budget principal 2025 et budget annexe 2025 (régie des pompes funèbres), Lotissement les Quartons 2025 ;

■ Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°3 pour le projet d'aménagement du Cours à Vinon-sur-Verdon ;

■ Taux d'imposition des taxes directes locales 2025 ;

■ Fongibilité des crédits ;

■ Subventions 2025 aux associations ;

■ Subventions 2025 aux associations à caractère social ;

■ Subventions 2025 aux associations liées à la commune par une convention ;

■ Adoption du plan partenarial de Gestion de la demande et d'information du demandeur ;

■ Convention financière relative à la délégation de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'aménagement d'un chenal d'alimentation du parcours de kayak ;

LES DOSSIERS SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL DE LA MAIRIE

ÉTAT CIVIL - AGENDA



NAISSANCES

GONNET Charles
9 décembre 2024

TOPIN Aline
15 janvier 2025

BOULAAYOUNE Amir-Salah
9 mars 2025

TAMAGNO Rachel
19 mars 2025

AYE Eva
27 mars 2025

BENOIT GAUDEL Angéline
7 avril 2025

RIBARIC Mateo
le 6 avril 2025



PACS

ROUMA Nicolas et TARIFA Marine
11 avril 2025

ILS NOUS ONT QUITTÉS

ESCLUSA née MAZADE Marguerite
26 février 2025

CHEVALIER née MAZZANOBILO Carmen
12 mars 2025

ARMAND Jacques 17 mars 2025

CASTAN née PENNACCHI Odette
22 mars 2025

SAEZ Georges 26 mars 2025

POVEDA Georges 7 avril 2025

MASSOL Roland 8 avril 2025

GUESMI Issam 21 avril 2025

BRIANO née PELLAS Suzanne
25 avril 2025

MAÏNI Jean-Marie 1^{er} mai 2025

Les familles remercient chaleureusement les personnes ayant exprimé leurs témoignages d'amitié et de soutien, lors de la perte d'un proche.

Mai 2025

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
31/05 et 1 ^{er}	Championnat régional slalom kayak - VVCK		Stade d'eaux vives	06 62 00 36 69	journée

Juin 2025

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Dim 1	Inauguration du local Kayak - Municipalité		Sur site	04 92 78 86 33	12h
Sam 7	Fête des enfants	La cour des Grands	Ecole élémentaire	lacourdesgrandsvinon@gmail.com	Journée
7 et 8	Transpiades : http://www.verdon3t.com - Transpiades Verdon 3 Terroirs		St Julien Ginasservis-Vinon		Journée
Dim 8	Fête de la Transhumance - Comité cadre de vie		Au bord du Verdon	06 32 29 48 93	
13-14-15	Spectacle fin d'année ACSV		Boulodrome et Salle des Fêtes	acsv.83560@gmail.com	
Sam 14	Commémoration de la stèle André Arbaud		Municipalité - Route de Ginasservis	04 92 78 86 33	10h45
14 - 15	Compétition judo ligue Paca - ASCEA Cadarache judo - Gymnase les galets du Verdon			jeangabriel.signoret@gmail.com	
Mer 18	Commémoration de l'appel du général de Gaulle Dépôt de gerbes au cimetière		Municipalité et associations d'anciens combattants	04 92 78 86 33	18h au cimetière
Ven 20	Spectacle de fin d'année - Maktouba - Gymnase les galets du Verdon			centrechoregraphiquemaktouba83@yahoo.com	
Ven 20	Assemblée générale	ACSV	Salle des Fêtes	04 92 78 81 68	
27-28	Vinestivals	Vintage Music Club	Sur le Cours	vintagemusicclub@gmail.com	- soirées

Juillet 2025

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Ven 4	Assemblée générale	Société de chasse	Salle des Fêtes	04 92 78 89 61	
Dim 6	Vide Grenier - Brocante	Comité cadre de vie - Bord du verdon		06.32.29.48.93 brocantes@vinon-sur-verdon.fr	- La journée
Dim 6	Loto	SC Vinonnais	Sur la place	scvinonnais@gmail.com	15h
11 au 14	Fête foraine - bals et animations - Comité des fêtes		Au bord du Verdon	comitedesfetesdevinon@gmail.com	06 20 74 38 58
Dim 13	Feu d'artifice	Municipalité	Au bord du Verdon	04 92 78 86 33	Vers 21h30
Lun 14	Fête nationale	Municipalité, Fnaca et Comité des Fêtes		Le Cours - 04 92 78 86 76	10h30
Lun 21	Fête nationale belge	Association Fête Belge Vinonnaise		Le Cours - 04 92 78 86 33	- 19h

Août 2025

Jour	Manifestation	Organisateur	Lieu	+ d'info	Heures
Sam 2	Loto	Comité cadre de vie et Comité des Fêtes		Sur le Cours - 06.32.29.48.93	
Sam 9	Concours 16 doublettes	ABLV	Jeu de boules stade A. Combe	06 12 08 74 37	Journée
Dim 10	Loto	ABLV	Le Cours	06 12 08 74 37	20h
14 au 17	Fête votive	Comité des Fêtes - Au bord du Verdon		comitedesfetesdevinon@gmail.com - 06 20 74 38 58	
Ven 15	Aïoli	Comité des Fêtes	Au bord du Verdon	Sur réservation 06 20 74 38 58	- Déjeuner
Dim 31	Vide Grenier - Brocante	Comité cadre de vie - Bord du verdon		06.32.29.48.93 brocantes@vinon-sur-verdon.fr	- La journée